



Le 902

JOURNAL DE L'UD CGT HAUTS-DE-SEINE

21^{ÈME} CONGRES

DU 12 AU 14 MARS 2025

**“POUR UNE CGT FÉMINISTE, COMBATIVE ET
REVENDICATIVE !”**

**UD CGT 92
87 RUE PIERRE CURIE - NANTERRE
TÉL. : 01.41.20.91.00
MAIL : CONTACT@UD-CGT92.FR**

Sommaire

+

3

Merci

4-5

Bienvenue : le mot de l'UL de Nanterre

6-11

Rapport d'actualité de la SG sortante

13-14

Bilan d'activité 2022/2024

16-20

Pêle-mêle photos

21-24

Vie Syndicale

26-39

Notre document d'orientation

41-57

Nos nouveaux statuts

58-59

Typologie de nos délégué·es

60-62

Rapport financier 2021/2023 et votes

+

+

63

Listes des candidat·es CE et CFC

+

+

64-65

Appel du Congrès

66

Mot de clôture

Merci !



Cher·e Camarade,

Voici un numéro spécial sur le compte-rendu de notre 21^{ème} Congrès qui s'est tenu dans un contexte particulier où les attaques contre le monde du travail sont légions.

Notre ligne directrice de ce congrès était “ **Une CGT combative, féministe et revendicative**”. Ce ne sont pas de vains mots. Nous avons eu trois jours d'échanges, et de partage d'expérience sur notre vie syndicale, sur les problématiques rencontrées dans nos entreprises et administrations et comment partout il faut faire entendre nos revendications : nos statuts ont d'ailleurs été modifiés pour qu'ils collent au plus près de notre activité revendicative.

Nous avons mis à l'honneur des camarades de l'Ehpad La Chesnaye, de Geodis et de l'Hôtel Campanile-1ère Classe en lutte dans leurs entreprises pour obtenir de meilleures conditions de travail et être enfin respecté·es. Ce sont des exemples qui filent la pêche et qui montrent que tout devient possible quand on joue collectif !

Nous avons débattu de la situation politique au sortir de la bataille sur la réforme des retraites. D'une seule voix nous nous sommes élevé·es contre notre participation au “conclave” et avons enfin réussi avec d'autres organisations de la CGT à faire bouger les lignes, car au sortir de notre 21ème congrès, la confédération a décidé de ne plus participer à cette mascarade. Lors de ces trois jours, nous avons aussi travaillé à notre document d'orientation reprenant les thématiques qui traversent notre société telles que la bataille contre les idées d'extrême droite, l'égalité femmes/hommes, la situation des travailleur·euses migrant·es ou la santé et la protection sociale. C'est maintenant ce document qui sera notre boussole pour les 3 années à venir, vous le trouverez dans ce numéro spécial du 9Poing2.

Enfin les nouveaux membres élu·es du Bureau de l'UD remercient toutes les camarades qui ont œuvré à la bonne réussite de ce congrès, elles et ils se reconnaîtront !

Vive la CGT !
Le Bureau de l'UD élu au 21^{ème}



Bienvenue à Nanterre, au cœur de notre union locale CGT. C'est avec une grande fierté que nous vous accueillons aujourd'hui pour ce congrès départemental, un moment crucial pour notre lutte collective.

La situation politique et sociale actuelle en France est marquée par des défis majeurs. Le rapport annuel sur l'état de la France en 2024 souligne les inégalités croissantes et la crise démocratique que nous traversons. Près d'un quart des Français-es ne se sentent pas pleinement intégrés dans notre société et 45% estiment que leur pouvoir d'achat ne leur permet pas de répondre à leurs besoins essentiels. Ces chiffres alarmants montrent l'urgence de renforcer notre cohésion sociale et de lutter contre les disparités qui fragilisent notre démocratie.



La montée de l'extrême droite et du populisme est une autre menace sérieuse pour nos valeurs démocratiques. En Europe les partis d'extrême droite gagnent du terrain, alimentés par des crises économiques identitaires et sécuritaires. Le rejet de l'immigration et la peur de la mondialisation sont exploités pour diviser nos sociétés et promouvoir des discours de haine et de xénophobie. Nous devons rester vigilant-es et combattre ces idéologies qui mettent en péril notre solidarité et notre fraternité.

A Nanterre, notre union locale CGT est engagée dans de nombreuses actions pour défendre les droits des travailleur-euses et améliorer leurs conditions de vie. En 2024, nous avons obtenu plusieurs victoires significatives. Nous avons réussi à négocier des augmentations de salaire pour les agent-es municipaux et nous avons mené des actions efficaces contre les licenciements abusifs dans plusieurs entreprises locales. De plus, notre mobilisation a permis d'améliorer les conditions de travail dans les secteurs de la santé et de l'éducation, renforçant ainsi notre présence et notre influence sur le territoire.

La Journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2024 a été un moment fort de notre engagement. Nous avons organisé des événements pour sensibiliser à la précarité menstruelle, aux violences sexistes et sexuelles et à l'égalité professionnelle. Ces actions ont permis de mettre en lumière les défis spécifiques auxquels les femmes sont confrontées et de promouvoir des solutions concrètes pour améliorer leur quotidien.

L'impact du changement climatique est également une préoccupation majeure. Les effets du réchauffement climatique se font déjà sentir avec une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les canicules, les inondations et les feux de forêt. Ces événements ont des conséquences directes sur les conditions de vie et de travail des populations, en particulier les plus vulnérables.



Il est essentiel que nous intégrions la lutte contre le changement climatique dans nos actions syndicales pour protéger les travailleur-euses et les communautés.

+ + Les statistiques sur les droits des femmes montrent que des progrès restent à faire. En 2024 les femmes gagnent encore en moyenne 24,4% de moins que les hommes Les violences faites aux femmes sont toujours présentes et l'accès à la santé et aux droits reste à renforcer. Nous devons continuer à lutter pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, en dénonçant les discriminations et en promouvant des politiques inclusives.

La future mobilisation pour les retraites du 20 mars 2025 est une autre étape cruciale de notre lutte. La CGT appelle à une mobilisation massive pour obtenir l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 et défendre un système de retraite juste et solidaire. Nous devons nous unir pour faire entendre notre voix et obtenir des avancées significatives pour toutes les travailleur-euses.

D'autres mobilisations sont prévues en 2025. Notamment dans le secteur de l'éducation où des rassemblements sont organisés pour contester les restrictions budgétaires et les suppressions de postes. Ces actions montrent notre détermination à défendre les services publics et à garantir des conditions de travail dignes pour toutes et tous.

Je tiens également à me présenter : j'ai été nommé secrétaire de l'Union Locale lors du congrès du 13 février 2025. Issu de la Fédération des Sociétés d'études CGT, j'ai œuvré au sein de sociétés comme Atos et maintenant HELPLINE, Filiale du groupe NEURONES en tant que secrétaire du CHSCT, délégué syndical et délégué du personnel. Actuellement, je suis le secrétaire du CSE de HELPLINE au sein de la branche des sociétés d'études. Je suis président de l'OPIEC et conseiller du salarié pour le département ainsi que défenseur syndical depuis peu. Mon parcours témoigne de mon engagement constant pour la défense des droits des travailleur-euses et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les défis à venir pour 2025 sont nombreux. Nous devons continuer à lutter contre les inégalités sociales et économiques, renforcer notre action contre le changement climatique et défendre les droits des travailleur-euses face aux avancées technologiques et aux transformations du marché du travail. Ensemble, nous pouvons surmonter ces défis et construire une société plus juste et plus solidaire.

En conclusion, ce congrès est une occasion unique de renforcer notre unité et de préparer nos actions futures. Ensemble, nous pouvons surmonter les défis qui se dressent devant nous et construire une société plus juste et solidaire. Je vous souhaite à tous et toutes des travaux fructueux et inspirants.

Merci et bon congrès !

L'année 2025 sera celle des 130 ans de la CGT. A cette occasion, nous devons nous recentrer sur la question cruciale de toutes nos luttes pour montrer l'utilité du syndicalisme à la fois dans la défense des salarié-es mais aussi pour construire un autre projet de société débarrassé du capitalisme et du patriarcat.

Nous devons nous rappeler les acquis de la mise en œuvre du programme du CNR. Nous rappeler aussi qu'il y a 80 ans est née la Sécurité Sociale établie par Ambroise Croizat au moment même où nous continuons à nous battre contre la réforme des retraites et les attaques structurelles contre notre Sécu.

Il y a 80 ans aussi la libération des déporté-es des camps de concentration faisait éclater l'horreur de la Shoah, de la politique d'extermination nazie envers les Juif-ves, les Tziganes, les homosexuel-les en plus de la déportation et des massacres des opposant-es politiques, des résistant-es et des populations civiles. Il y a 80 ans surgit aussi l'horreur des bombardements de Hiroshima et Nagasaki sur lesquelles les États-Unis larguèrent les deux premières bombes atomiques provoquant des souffrances atroces et la mort de plus de 240.000 personnes dont 60.000 enfants. Alors que dans le monde les bruits de bottes sont de plus en plus assourdissants, il nous faut réaffirmer que partout, tout le temps nous nous battons pour la paix. Nous combattons aussi l'extrême droite et ses idées nauséabondes. L'arrivée de Trump au pouvoir, accompagné des patrons des plus puissants groupes technologiques internationaux comme Musk, donne un coup d'accélérateur à l'extrême droite dans tous les pays occidentaux. En Allemagne même, l'AFD, parti néonazi, progresse avec le soutien de Musk, celui-là même qui ose maintenant faire le salut nazi dans les meetings.

L'Autriche, pays de naissance d'Adolf Hitler, pourrait être très prochainement dirigée par un chancelier d'Extrême droite, allié aux conservateurs, grâce au patronat qui refuse toute concession sociale et a pesé de tout son poids pour que les conservateurs s'allient à l'extrême droite plutôt qu'aux sociaux-démocrates. A l'investiture de Trump, il n'y avait pas que Musk, Bernard Arnaud, patron des patrons français, y figurait en bonne place.

La lutte acharnée contre l'extrême droite et la propagation de ses idées passent aussi par un affrontement direct avec le patronat qui s'attaque de plus en plus fort aux médias indépendants ou non, au code du travail, aux normes sociales et environnementales et au syndicalisme. En ce qui concerne les femmes, le constat est sans appel, remise en cause du droit à l'avortement, promotion des politiques natalistes, instrumentalisation des violences faites aux femmes...

En Europe, l'extrême droite prône le retour aux « valeurs traditionnelles » pour imposer une vision conservatrice du rôle des femmes. En Allemagne, le parti populiste allemand, l'AFD, promeut un modèle où les femmes restent au foyer, limitant leur autonomie financière. En Pologne, malgré la chute du gouvernement ultraconservateur qui avait limité les restrictions sur l'IVG, les femmes continuent de se battre pour l'accès à l'avortement. Le capitalisme s'accommode de l'extrême droite bien mieux qu'un programme de gauche. C'est le retour du « Plutôt Hitler que le Front Populaire ! ». C'est la raison pour laquelle Macron, sans aller jusqu'à nommer Bardella, a refusé de nommer un ou une première ministre issue des rangs du nouveau front populaire. Mais un ministre comme Retailleau peut rendre hommage au collectif Némésis, durcir les conditions de régularisation des travailleu-euses sans papiers en sabrant la circulaire Valls déjà très

limitée. Le gouvernement Bayrou, et avant lui celui de Barnier, continue à lancer des passerelles vers l'extrême droite. Alors que la parole raciste est de plus en plus décomplexée, il nous faut continuer à « remettre notre ouvrage sans cesse sur le métier » et faire vivre sur nos lieux de travail la bataille des idées, aller aux débats, convaincre, former et remettre les pendules à l'heure. Il nous faut aussi interroger le patronat sur sa responsabilité.

Ces 130 ans d'histoire de notre CGT vont résonner avec l'actualité du monde et de notre pays comme jamais : les conflits n'ont jamais été aussi nombreux dans le monde depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et les budgets d'armement n'ont jamais été aussi élevés. L'Ukraine est sous le feu des bombes russes. Trump d'ailleurs agite un drapeau rouge ou blanc on ne sait plus, multiplie les propos polémiques sur cette guerre et sur son président dictateur, menace aussi en toute impunité devant les caméras du monde entier. La Palestine, et Gaza en particulier, vient de connaître la période la plus longue depuis la Nakba de 1948 avec un chiffre de près de 50.000 morts, chiffre sûrement sous-évalué par rapport à la réalité. Certes, les otages du Hamas sont libérés au compte-goutte mais les déclarations gravissimes de Trump appelant à nettoyer la Bande de Gaza et à envoyer les Palestiniens en Égypte et en Jordanie, comme l'escalade guerrière et les annexions israéliennes en Cisjordanie, confirme que l'horreur du génocide n'est pas terminée et ne le sera qu'avec la fin de l'occupation israélienne et une paix durable.

La situation au Liban s'apaise et le pays panse ses plaies sous la menace des actions d'Israël qui ne se retire pas du sud du pays.

En Syrie la chute du régime de Bachar El Assad a mis à jour l'horreur de la répression contre la population syrienne. Le soulagement et le répit ne doivent pas être de courte durée. La situation reste tendue et inquiétante pour les Kurdes. Les Syrien-nes doivent pouvoir enfin décider démocratiquement de leur avenir en dehors des interventions de la Turquie, des États-Unis, de l'Iran ou de la Russie par exemple. Mais la mainmise du groupe islamiste Hayat Tahrir Al-Cham (HTC), se revendiquant président par intérim se fait sentir et la situation est à surveiller comme le lait sur le feu. Dans toute la région on observe des tensions et la répression notamment contre les femmes en Iran, à l'image de l'artiste Parastoo Amadhi qui risque la peine de mort pour avoir fait un concert sans porter le voile.

Une multitude d'autres conflits meurtriers ont lieu au Soudan, en République Démocratique du Congo derrière lesquels s'affrontent divers impérialismes, où les populations civiles sont victimes de guerres pour que quelques uns s'accaparent des ressources minières notamment dans une course sans fin au capitalisme.

Cuba est aussi dans une situation tendue, Biden avant son départ de la Maison Blanche a sorti le pays de la liste des pays terroristes mais sans avoir rien fait pour que cesse l'embargo subi depuis presque 63 ans. Trump aussitôt arrivé au pouvoir a réintégré Cuba sur la liste des états terroristes, a libéré ses partisans condamnés pour l'assaut du Capitole, a annoncé sa sortie de l'accord de Paris pour le climat, la sortie des États-Unis de l'Organisation Mondiale de la Santé, remis en cause les droits des personnes transgenres, lancé une chasse aux migrant-es. Oui l'élection de Trump aura des conséquences très lourdes au plan mondial.

Après le clash médiatisé Trump-Zelenski, les dernières déclarations de Macron du 5 mars dernier sont une véritable déclaration de guerre. Ses propos sont alarmistes et à dessein créent un climat de peur. Notre président va t'en guerre allant jusqu'à mettre à disposition de l'Europe l'armement nucléaire de notre pays. Cette situation diplomatique alarmante fait craindre pour des pans entiers de notre économie, services publics, sécurité sociale notamment qui subiront encore des coups de rabot dans leurs budgets. Macron légitime d'ores et déjà des crédits supplémentaires pour l'armement sur, encore et toujours, le dos des salarié-es. Une chose est certaine, il n'y aura pas de progrès social sans Paix ! Nous appelons la confédération à la construction d'une mobilisation pour la Paix le plus rapidement possible. Nous ne pouvons plus accepter ces postures virilistes à l'inverse de ce que nous portons en tant que syndicat féministe. L'Europe que nous voulons ne peut être celle du réarmement et de la menace, elle doit être celle de la paix et de la solidarité !

Après les catastrophes climatiques comme les inondations de Valence en Espagne, les incendies en Californie ou le cyclone Chido à Mayotte il n'est plus possible d'entendre des discours climato-sceptiques comme ceux de Trump. Il n'est plus possible de continuer à laisser l'action humaine et en particulier le système de prédation capitaliste détruire la planète. La première décision de Trump avec le retrait des États-Unis des accords de Paris va se traduire par un dramatique recul sur les questions environnementales alors que la planète se réchauffe et que 2024 est une fois encore l'année la plus chaude jamais enregistrée. Le Brésil par exemple a connu des canicules sans précédent avec des ressentis supérieur à 60° Celsius. La CGT a besoin de travailler à la transition écologique pour le monde du travail et pour l'ensemble de la population. D'ailleurs c'est ce que nous faisons déjà notamment en portant des projet novateurs comme l'activité biomasse à la Centrale de Gardanne, qui a redémarré il y a quelques mois.

Les luttes contre les discriminations, pour l'accès aux droits ou pour les libertés sont nos batailles au quotidien. Nos combats s'inscrivent dans un projet de transformation sociale.

Nous sommes au côté des travailleur-euses migrant-es, avec ou sans papiers qui subissent une nouvelle circulaire Retailleau qui abroge la circulaire Valls et qui se veut plus restrictive. Cela ne laisse que peu d'espoir aux régularisations. Non content de durcir l'accès à la régularisation, le gouvernement met un tour de vis supplémentaire avec la liste des métiers en tension qui vient de paraître. Pour l'Île de France, peu de professions sont éligibles, les métiers du nettoyage par exemple, ni les métiers de la restauration exceptés ceux de cuisiniers, n'y figurent et nous ne pourrions donc pas envisager des régularisations par ce biais. Nous devons réfléchir et construire une stratégie sur le long terme avec les travailleur-euses migrant-es dont le 22 mars prochain, journée mondiale contre le racisme, pourrait être par ailleurs, le point d'appui d'une riposte de grande ampleur.

Nous nous engageons à la CGT contre toutes formes de discriminations, sexisme, racisme, LGBTQIA+ phobies qui fragilisent les salarié-es. Nos mobilisations comme celles du 8 mars, la Marche des Fiertés et le 25 novembre sont des moments pour faire connaître notre rôle et nos propositions en termes d'égalité. Oui la CGT est féministe. Les thèmes revendicatifs que nous portons sont, entre autres, ceux de l'égalité salariale, la revalorisation des métiers à prédominance féminine, le partage des tâches domestiques, l'éducation à la vie



affective relationnelle et sexuelle, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'augmentation de moyens pour la santé des femmes, la réouverture de centres IVG. Nous portons également un projet de la loi cadre intégrale contre les violences sexuelles et sommes pleinement engagés dans le cadre de la Coalition féministe qui regroupe syndicats et associations. La lutte pour l'égalité c'est aussi s'inscrire dans la durée dans des campagnes spécifiques comme « 15h40 » ou « un jour sans nous » et développer et dispenser des formations pour agir concrètement sur toutes les inégalités. C'est aussi agir pour poursuivre le travail engagé dans nos instances pour promouvoir la parité et veiller à ce que chaque travailleur-euses trouve sa place à la CGT.

Notre tâche est également de protéger nos libertés. Droits de grève, libertés syndicales, droit d'expression des travailleur-euses, les droits fondamentaux sont de plus en plus fragilisés, voir menacés. D'ailleurs en 2023 en plein cœur de la bataille pour le retrait de la réforme des retraites, un nouveau cap a été franchi avec plus d'un millier de militant-es qui ont été poursuivi-es dont des secrétaires généraux d'organisation et même des élu-es du bureau confédéral. Face aux menaces contre les libertés individuelles et collectives, permettre à toutes et à tous de s'organiser, de défendre ses droits, sans distinction, c'est un enjeu vital pour le syndicalisme et le monde du travail. Au-delà du soutien aux mobilisations pour répondre aux attaques individuelles dans les entreprises, mais aussi par les institutions, la CGT exige la fin des poursuites et l'amnistie de nos militant-es condamné-es. Nous portons aussi l'exigence d'une loi sur les libertés syndicales et la démocratie sociale.

L'argument patronal sur le coût du travail pèse lourdement sur les salarié-es, résultat les inégalités progressent et la protection sociale est fragilisée. Le discours du patronat, qui réduit les salarié-es à des charges, masque une stratégie visant à maximiser les profits au détriment des travailleur-euses et de leurs conditions de travail. Face à cette rhétorique, nous dénonçons

le coût du capital et exigeons des augmentations salariales. Pour contrer l'érosion du pouvoir d'achat nous devons engager partout des revendications offensives sur la revalorisation immédiate de salaires et la fin du gel du point d'indice dans la Fonction Publique. Il nous faut sortir du cercle vicieux des exonérations de cotisations. Rappelons qu'en France les mesures d'exonérations pour les entreprises se sont multipliées. Or leur efficacité est limitée en termes d'emploi et elles ont un impact négatif sur le financement de notre protection sociale. Face à l'inflation sans précédent qui frappe la France ces dernières années, il est plus qu'urgent d'indexer les salaires sur les prix pour permettre aux travailleur-ses de préserver leur niveau de vie et éviter la « smicardisation » du pays. Nous devons réclamer des augmentations générales de salaires bruts plutôt que des primes occasionnelles non cotisées en bas de la fiche de paie.

En France, le PIB est lié à la consommation, augmenter les salaires c'est relancer l'économie et aussi trouver de l'argent pour nos retraites ! Il est aussi urgent que les pensions et retraites soient augmentées afin que toutes et tous les retraité-es puissent vivre dignement jusqu'à la fin de leur vie. Le 20 mars prochain, nos camarades retraité-es seront mobilisé-es, entre autres pour la protection sociale et la revalorisation immédiate des pensions et retraites de 10%.

Notre mandat qui s'achève a été rythmé par la bataille contre la réforme des retraites. Nous avons eu du mal à construire des mouvements de grèves reconductibles. Ni les journées d'action saute-mouton ni l'alignement sur le calendrier politique n'ont pas permis de construire le rapport de force.

Mais la réforme des retraites reste un caillou dans la chaussure de Macron. Cette loi adoptée à coup de 49.3 lui vaut ses défaites électorales. Bayrou tente d'esquiver la question en lançant une concertation mais nous ne sommes pas dupes : l'objectif est de diviser au plan politique comme syndical et d'arriver à des petits arrangements entre amis avec le RN.

Mais c'est la première fois qu'un gouvernement est contraint de revenir sur une réforme promulguée. Malgré toutes les tentatives d'enterrer les luttes et les mobilisations, le dossier retraite revient constamment sur le devant de la scène et conditionne l'avenir du gouvernement. Une chose est sûre « Conclave » ou pas, on n'y va pas ou tout du moins on n'y reste plus ! Nous devons porter la question de la réforme des retraites dans tous les syndicats, les sections syndicales, lier la campagne salaire avec cette question de réforme retraites. Augmenter les salaires, supprimer les inégalités de salaires femmes/hommes, supprimer les exonérations de charges pour les entreprises sont autant de solutions qui nous permettrait d'avoir de l'argent pour nos retraites !

Les loi rétrogrades et les attaques sur le monde du travail, voient le nombre de plans de licenciement exploser depuis la fin de l'année 2024. Ainsi on voit le chômage augmenter et le nombre de personnes de plus de 62 ans inscrites à France Travail augmenter de 50% depuis la mise en œuvre de la réforme des retraites. Ce sont 6 millions de privé-es d'emploi qui, chaque mois, multiplient les démarches pour retrouver un emploi. Le gouvernement fait des chômeur-euses les responsables du chômage et multiplie depuis 2018 les attaques, avec quatre réformes assassines de l'Assurance-Chômage.

La loi dite « Plein Emploi », dernière en date, est entrée en application dans toute la France le 1er janvier 2025. Cette loi va toucher l'intégralité des travailleur-euses de ce pays.

Elle n'a qu'un seul but : tirer vers le bas les salaires, augmenter le nombre de contrats précaires, promouvoir et faire entrer dans la tête des travailleur-euses, le travail gratuit, montrer que les privé-es d'emploi sont corvéables et malléables à souhait.



Face à toutes les attaques sur le monde du travail, il nous faut donc nous organiser pour être plus efficaces. Les mutations du travail, la hausse du nombre de syndiqué-es isolé-es, la baisse des droits syndicaux bousculent notre « orga ». Il nous faut renforcer nos pratiques de démocratie syndicale, nous implanter dans les entreprises où la CGT n'est pas présente, nous armer davantage encore contre l'extrême droite et toutes formes de discrimination.

Nos Uls doivent redevenir le centre névralgique de notre travail militant, les renforcer doit être une de nos priorités.

La formation syndicale doit aussi être un point d'appui nécessaire et important pour faciliter nos partages d'expérience et dynamiser toutes nos campagnes revendicatives. Il faut outiller nos militant-es pour être efficaces collectivement ! Nous devons nous déployer, travailler à des plans de syndicalisation sur notre territoire.



Pour conclure, soyons lucides mais aussi optimistes. Ayons l'optimisme de combat comme nos aîné.es, comme toutes les résistantes et les résistants qui aux heures les plus sombres de l'Histoire se battaient pour des jours heureux. Valorisons nos victoires jusqu'aux plus infimes, c'est comme cela que nous donnerons envie aux salarié-es de s'engager dans la lutte. Nous devons nous inscrire dans un processus de lutte et par cette lutte gagner la dignité et le respect. Redressons la tête face aux patrons et ne nous laissons plus faire ! C'est toutes et tous ensemble, professions et territoires que nous gagnerons !

+ +

+ +
Vive la lutte, vive la CGT 92 et que vive notre 21^{ème} Congrès !

+ +

+ +

+ +





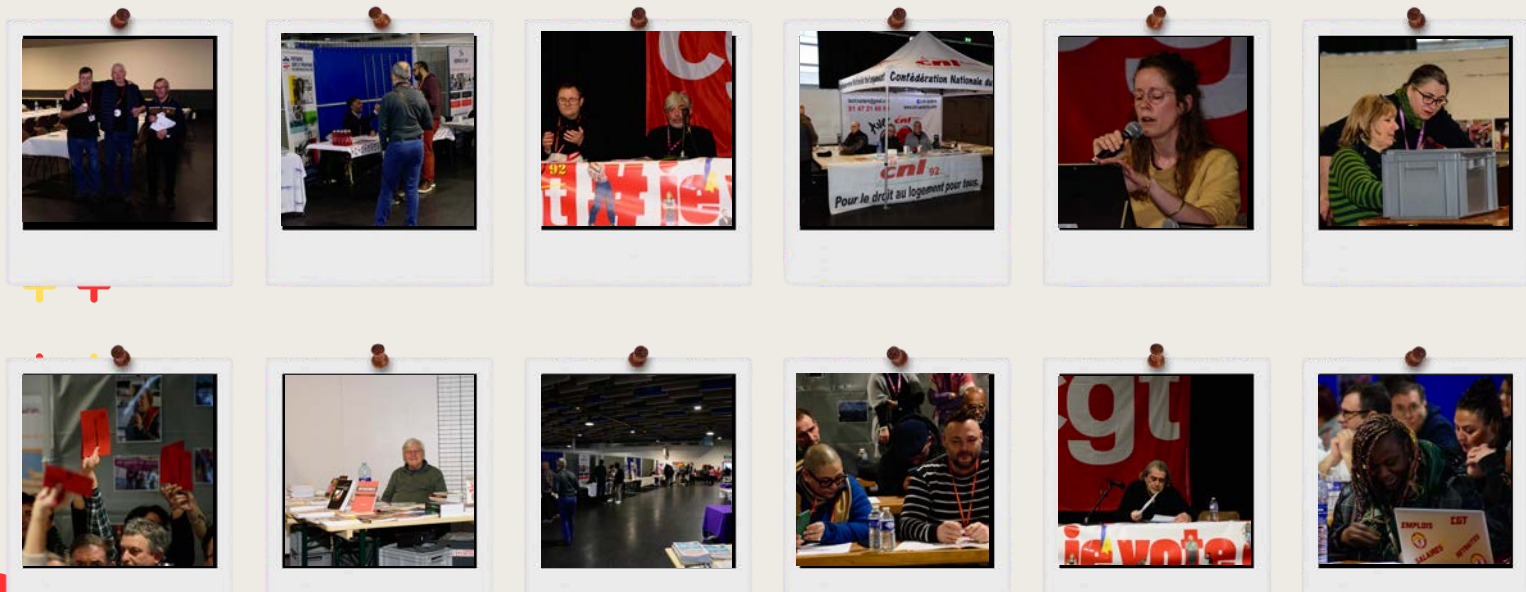
Merci aux camarades pour leur contribution

Valérie Paquet - Territoriaux Nanterre
 Yacine Jioua - RATP Bus Malakoff
 Camille D'Almeida - Educ 92
 Luc Latrique - Thalès
 Manuel Lledo - CGT Territoriaux de Nanterre
 Sylvain Langlois - CGT CPAM 92
 Christian Fayolle - Retraité UL de Colombes
 Marie-Claude Lemerrier - Retraîtée CGT Renault
 Isabelle Goitla - CGT Fidelia
 Wahid Ben Lachgar - CGT Monoprix Colombes
 Lynda Chekalil - Ul de Gennevilliers
 Hassan Letaif- Geodis
 Rita Remilien-Lassource - CD 92
 Laurent Strumanne- Retraité CGT Educ 92
 Karim Mahmoudi - CD 92
 Fathia Benhatri - Hôpital Foch
 Malika Belarbi - USD Santé 92
 Mustapha Zammoun - Territoriaux de Suresnes

Nenad Erdeljan - Territoriaux d'Asnières
 Thierry Franchi - Retraité Fpat
 Véronique Revel-Gonzalez - Territoriaux Bagneux
 Paul Bénard - Hôpital Beaujon
 Arnaud Pigache - Hôpital Beaujon
 Guillaume Thénoz - TEPF 92
 Enrique Monje - Territoriaux de Suresnes
 Maxime Pouvreau - Educ 92
 Sophie Basini - Akkodis
 Olivier Tomnet - Snecma
 Touria Boumi - Hôpital Stell
 Frédéric Michaud - Alstom Flertex
 Sandrine Jadard - Territoriaux de Châtillon
 Dominique Talbot - USR 92
 Roselyne Clavot - Hôpital Louis Mourier
 Lazare Razkallah - Tui France
 Dominique Texeira - Finances Publiques 92



Attention : liste non exhaustive, certain-es camarades n'ayant pas remonté leur fiche d'intervention....





Cher·es Camarades,



Nous nous retrouvons cet après-midi pour débattre et voter sur le bilan d'activité de notre Union Départementale pour ces trois dernières années de mandature (mi-décembre 2021- mi-mars 2025).



Nous devons maintenant regarder dans le rétroviseur pour analyser ce que nous avons réalisé dans le but de construire l'avenir. Nous devons être honnêtes, sans langue de bois: quelles ont été nos forces, nos faiblesses, nos difficultés pour nous mettre en ordre de bataille. Cela afin de continuer à avancer collectivement et ainsi renforcer encore la CGT sur le territoire des Hauts-de-Seine.

La feuille de route que nous avons adoptée à plus de 80% lors de notre congrès de décembre 2021 était ambitieuse et nous rappelait que nous devons remettre les questions d'organisation au cœur de nos préoccupations, nous renforcer et impulser une démarche revendicative CGT. Les questions d'égalité Femmes/hommes étaient, et restent, aussi une question cruciale qu'il fallait impulser dans les syndicats. Enfin nous devons nous consacrer à retrouver une sécurité financière pour être une organisation pérenne tant sur le plan financier que sur des locaux pour notre activité militante quotidienne.

Nous pouvons nous enorgueillir du travail déjà accompli notamment sur les finances et l'emménagement dans de nouveaux locaux - je vous spolie un peu les débats qui auront lieu demain sur la politique financière – mais nous avons réussi à enfin remettre notre UD sur les rails. Mais il faut le dire, un travail intersyndical de fond n'a pu être mené pour reconquérir la subvention départementale.

En évoquant l'Intersyndicale justement, nous avons été à la manœuvre pendant tout le mandat, au sortir de notre 20^{ème} Congrès. Force est de constater, même si nos relations sont bonnes avec les autres OS, nous avons du mal à impulser une dynamique départementale avec des initiatives précises.

Les collectifs travailleur·euses migrant·es, Formation, Protection Sociale et Communication ont été réactivés mais leurs activités reposent sur trop peu de camarades. Il nous faut maintenant élargir la participation à plus de camarades du privé comme du public. Le collectif des Services Publics a travaillé pour impulser une bonne dynamique lors des élections professionnelles des 3 versants de la fonction publique, mais n'a pas continué son activité durablement durant ces trois années. Il faudra, avec la prochaine direction impulser un travail en continuité.

Le collectif Vie Syndicale s'est également étoffé et nous avons pu avoir de belles victoires aux élections professionnelles et aussi réussir une belle campagne sur les élections TPE avec l'aide des unions locales notamment celles de Rueil, Nanterre, Malakoff et de Colombes. Il faut maintenant poursuivre notre travail et continuer à faire vivre notre état d'organisation en mettant à jour Cogitiel, en appliquant partout la démocratie syndicale dans les sections.

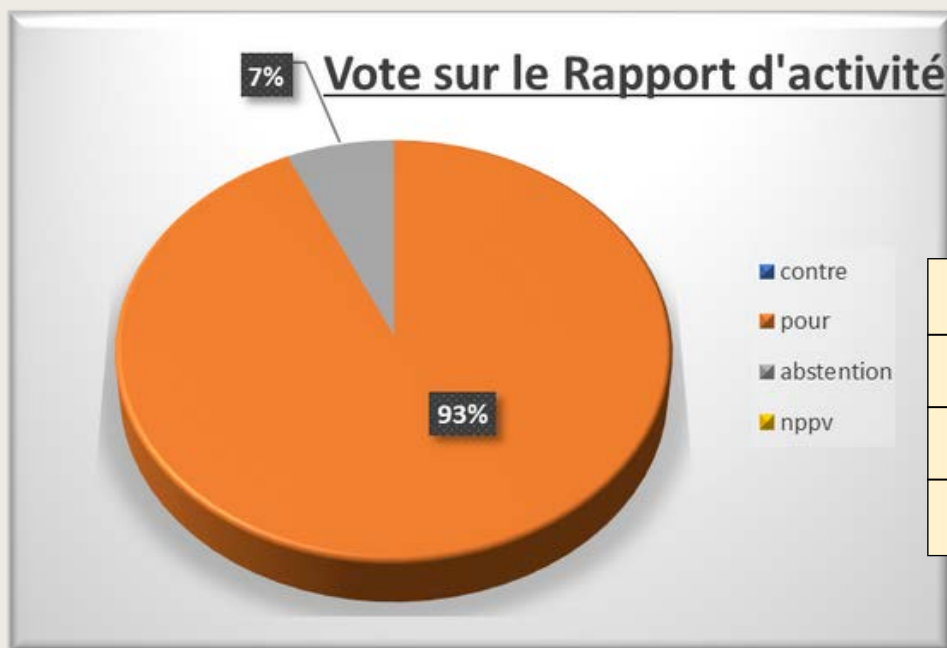
Pour conclure, nous sommes fier-es d'être aux côtés des travailleur-euses qui luttent au quotidien contre l'exploitation et les salaires de misère. Une de nos plus belles réussites collectives est l'occupation des locaux de Mistertemp de Clichy et la victoire par l'obtention des Cerfas nécessaires à la régularisation de nos camarades, victoire que nous avons d'ailleurs fêté lors de notre comité général de novembre 2023. Fier-es de soutenir nos camarades, de L'Ehpad La Chesnaye, de Geodis, de l'Hôtel Campanile 1ère Classe de Suresnes qui nous apprennent que la solidarité, la ténacité, le respect et la dignité ne sont pas de vains mots et font avancer la cause de toutes et tous les travailleur-euses et sommes honoré-es de la confiance qu'elles et ils nous témoignent. ++

Je vous propose maintenant cher-es camarades d'entamer le débat et je vous laisse la parole sur ce rapport d'activité. Nous procéderons ensuite au vote de celui-ci en bonne et due forme.

Pour mémoire, retrouvez le document "bilan d'activité" en flashant le code :



Résultats des votes du bilan d'activité



contre		0%
pour	3524	93%
abstention	254	7%
nppv		0%

Vous êtes adhérent CGT ? Vous êtes protégé.

- + + Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale.
- + + Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants CGT à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales et professionnelles.
- + + **Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.**



Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (perte de salaire⁽¹⁾, invalidité⁽²⁾, incapacité permanente⁽³⁾, décès)
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et la CGT sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus,
scannez ce QR Code



Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

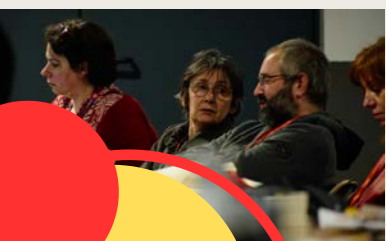
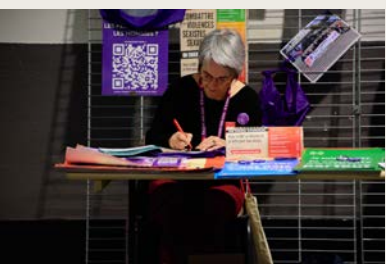
(1) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.

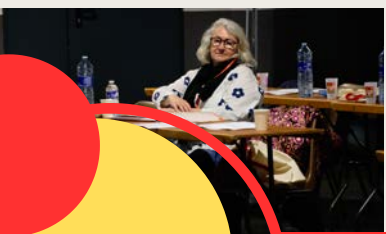
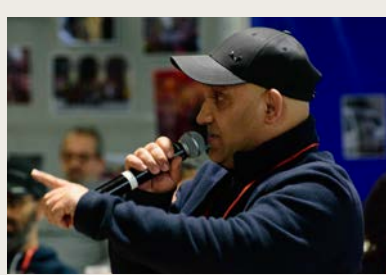
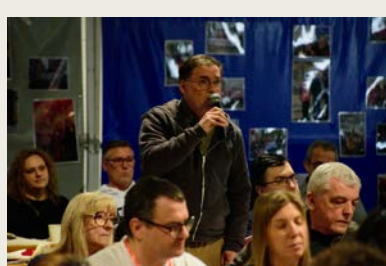
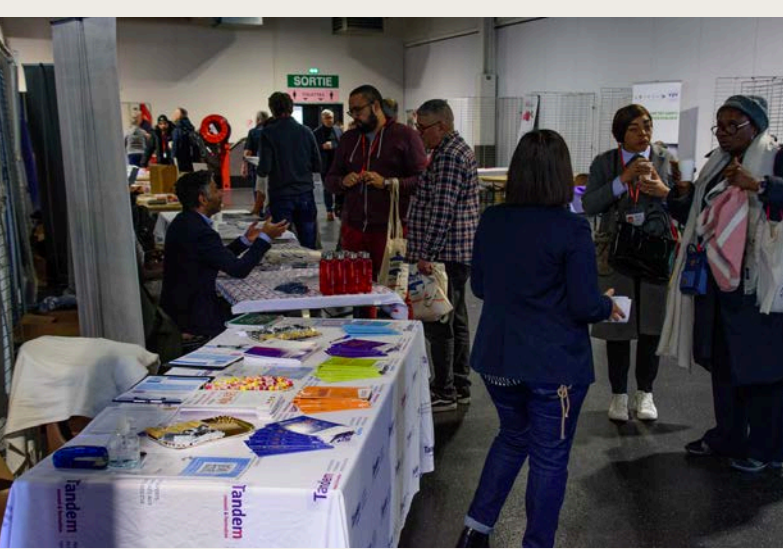
(2) Taux d'invalidité supérieur ou égal à 5% retenu par le médecin expert.

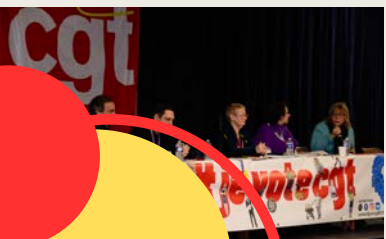
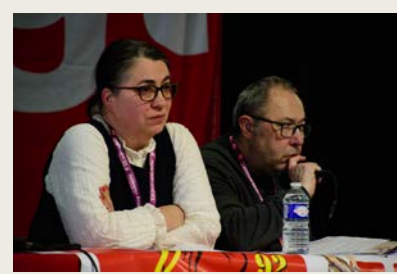
(3) Incapacité permanente à partir de 66%.

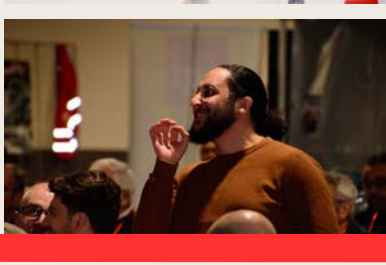
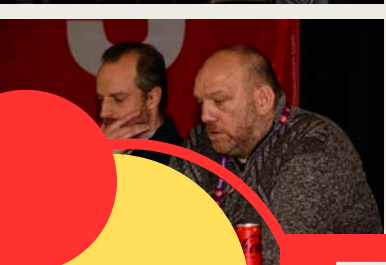
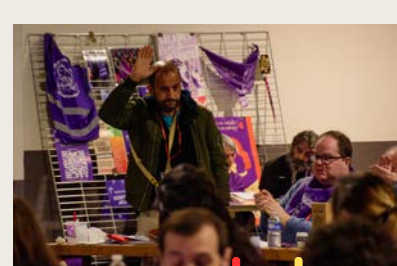
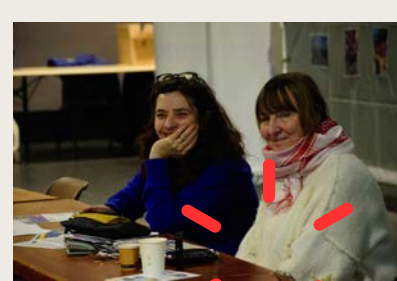
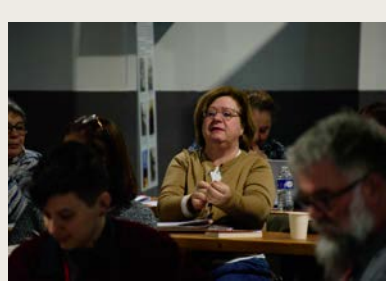
Crédit photo : SvetlanaShulhova / Panther Media / GraphicObsession.

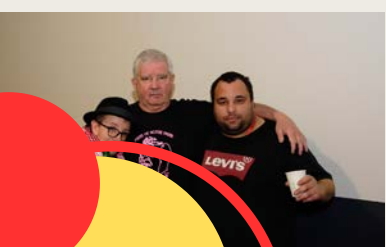
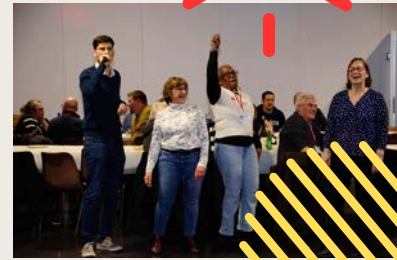
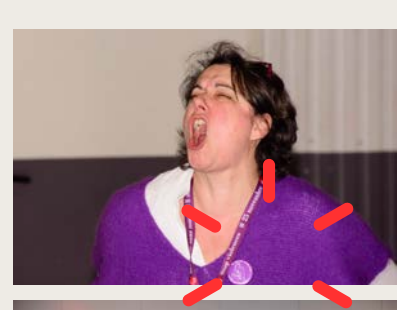
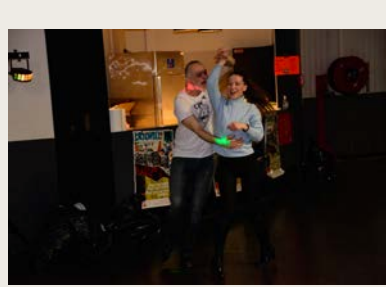
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vialletier 70000 Niort.













Chères et chers camarades,

Dans le rapport d'activité comme dans les documents préparatoires au Congrès, ainsi que dans vos sacoches de délégué-es, vous avez pu trouver un certain nombre de données d'analyse sur les questions d'organisation et de vie syndicale que nous avons et que nous aurons à traiter dans notre département.

Je ne vais donc pas y revenir dans le temps qui m'est imparti mais livrer au Congrès à partir de ces éléments quelques réflexions qui pourront aider la future direction de l'UD, si elle le décide, à mettre en place le plan de travail permettant de relever les défis posés à la CGT dans notre département.

Cette contribution élaborée à partir de la responsabilité d'animateur de la vie syndicale que vous m'avez confiée lors du précédent congrès s'inscrit également dans les enjeux du prochain congrès confédéral, notamment sur l'un des 3 axes retenus par le dernier CCN du 28 et 29 janvier dernier. Je cite : « Le renouveau des pratiques syndicales avec des exemples de stratégies organisationnelles ou de luttes qui pourront vous inspirer ».

+ +

+ +

La période que nous vivons est marquée par un durcissement de l'offensive néolibérale et un renforcement des positions aiguillées d'extrême droite qui ont des effets dramatiques sur les conditions de vie de travail des salarié-es.

+ +

Ce contexte renforce la légitimité de notre syndicalisme : plus que jamais notre responsabilité est de rassembler et mobiliser pour créer des rapports de force et négocier sur nos revendications. Le résultat des élections dans les TPE n'offre pas que des motifs de se réjouir. Ces résultats montrent néanmoins que la CGT conserve un capital de confiance (plus de 30% pour les TPE dans le 92) ce qui lui donne des responsabilités supplémentaires.

Dans le champ des relations sociales, l'activité syndicale est impactée par les lois et mesures prises ces dernières années. Elles ont conduit à des réductions d'ampleur sur les droits et moyens des organisations syndicales et des institutions représentatives des personnels et donc sur la négociation collective. C'est dans ce contexte difficile que nous devons penser l'avenir de la CGT et les efforts à réaliser sur nous-mêmes pour mieux répondre aux attentes. Tous nos états d'organisation depuis plusieurs années montrent le décalage important, et qui s'aggrave encore, entre notre structuration et les dynamiques d'évolution du salariat. Notre nombre d'adhérent-es stagne, notre présence nous met au contact de seulement un peu plus du quart des salarié-es recensé-es dans le champ de l'Unedic. Nous sommes davantage présent-es là où les effectifs diminuent et faibles là où l'activité se développe. Et ce constat s'étend à la fonction publique.

Comme récemment lors du conflit sur les retraites nous réalisons des nombreuses nouvelles adhésions que nous ne retrouvons pas dans nos effectifs, faute d'avoir pu leur offrir un accueil dans un syndicat. C'est notamment le cas des adhésions en ligne : 337 salarié-es ont entrepris la démarche d'adhérer en passant par le site internet de la CGT, aucune adhésion n'a été concrétisée pour les raisons évoquées plus haut. Cela représente 164 OE (ouvriers/employés) et 163 ICTAM. Et je ne parle bien que des adhésions en ligne. Pour le reste nous ne faisons guère mieux. Il nous devient de plus en plus difficile de prétendre représenter l'ensemble des salarié-es. Nos revendications répondent potentiellement à la situation mais nous ne disposons pas de modes d'organisation adéquats. Nous constatons au fil de nos congrès les freins opposés à une syndicalisation de masse dans nos rangs. Si de nombreuses causes sont à rechercher à l'extérieur du syndicalisme, il faut bien admettre que des freins existent aussi en notre sein, en particulier dans nos modes d'organisation qui génèrent des handicaps considérables. Or toute notre réflexion collective, toutes nos décisions devraient être dictées par cet impératif porté à l'article 1 de nos statuts « La Confédération Générale du Travail est ouverte à tous les salariés, femmes et hommes, actifs privés d'emplois et retraités, quel que soit leur statut social et professionnel, leur nationalité, leurs opinions politiques philosophiques ou religieuses ».

Le problème n'est pas chez les militant-es ou les responsables, au contraire, c'est sur leur engagement et leur action qui repose encore le « plus » CGT que les salarié-es lui reconnaissent. Les adhésions réalisées dans les dernières périodes, nos bons résultats électoraux dans des secteurs sans grande tradition syndicale, nos progrès en effectifs syndiqués en 2023... tout cela ne doit pas nous étourdir mais cela donne confiance dans nos potentialités. Toutefois celles-ci ne pourront se réaliser que si nous faisons l'effort pour mettre à jour l'outil CGT. Nous ne pouvons qu'admettre que nous passons beaucoup trop de temps et de moyens à observer des rituels d'organisation qui ne sont jamais interrogés. Considérons le nombre de réunions, de secrétariat, de bureau, de conseil, le nombre élevé de congrès à tous les niveaux qui votent des résolutions parce que c'est le rôle des congrès, quelle que soit l'applicabilité réelle des décisions adoptées. Si tout cela était signe d'une intense activité revendicative et d'une démocratie interne vivante, il n'y aurait pas que des inconvénients à consentir temps et argent à ces multiples rencontres. Mais si on compare la somme d'efforts dispensés à la vie routinière de nos organisations avec celle consacrée à la conquête de nouvelles bases ou à la mise en place d'outils nouveaux et utiles aux salarié-es, on en vient vite au constat d'une bureaucratisation souvent inconsciente mais profonde de notre fonctionnement. Nous vivons sur une représentation de celui-ci qui n'a qu'un rapport lointain avec la réalité. Nos statuts prétendent que nos fédérations, nos UD, nos UL sont des unions des syndicats et tout le monde sait que la vie démocratique de la CGT n'est pas celle-là. Ces définitions, brandies pour justifier nos habitudes, satisfont davantage à des nécessités statutaires qu'elles ne décrivent la vie réelle de la CGT.

Il est temps de rompre avec ses mythes et de faire le point honnêtement sur l'écart entre nos ambitions et l'état de notre organisation. Il semble logique de commencer l'examen par le syndicat.

Le syndicat et la structure de base de la CGT, il est au point de contact entre la CGT et les salarié-es, c'est donc notre point d'appui fondamental.

Aujourd'hui le syndicat d'entreprise est la référence. Or il n'est qu'une forme parmi d'autres et nous devons diversifier les « formes syndicales » selon les situations et les combinaisons nécessaires : syndicats de sites ou de centres commerciaux, syndicats multiprofessionnels ou unions de syndicats multiprofessionnelles, syndicats inter-entreprises, etc... Il faut rompre avec l'idée de la norme. La seule norme acceptable c'est le principe d'efficacité et le souci de se rassembler. La norme c'est qu'aucun-e salarié-e ne doit rester en dehors de la CGT sous le prétexte qu'il n'existe pas de structure apte à l'accueillir.

Le syndicat, base de toute la CGT, est le premier niveau de confédéralisation de notre activité. Son périmètre doit être défini selon sa capacité à remplir plusieurs fonctions :

- Élaborer avec les salarié-es les revendications dans toutes leurs dimensions (professionnelles, locales, interprofessionnelles ...)
- Construire un rapport de force pour obtenir des avancées y compris au-delà de l'entreprise ou de l'établissement
- Animer les négociations sur l'ensemble des catégories et des établissements sur lesquels il rayonne (démocratie, consultation, action...)
- Mettre en œuvre la démocratie syndicale sur l'ensemble de son périmètre incluant la mise en place de sections syndicales et la prise en compte de la diversité
- Construire et faire vivre les orientations de la CGT auprès de l'ensemble des salarié-es de son territoire
- Participer à toute sa mesure et être acteur de la réussite des initiatives et des mobilisations professionnelles et interprofessionnelles

Être organisation confédérée, ce n'est pas simplement partager un sigle, une histoire. C'est d'abord participer à une construction d'ensemble dans laquelle le tout ne peut être dissocié de ses parties. Or on voit bien au fil des élections du privé comme du public, que la CGT progresse ou recule de manière parallèle, ce qui signifie qu'il existe bien dans les représentations sociales une CGT et pas une addition de perceptions séparées. C'est cela qu'il importe de cultiver en un temps où les salarié-es ont plus que jamais besoin des repères que seul un mouvement vraiment « confédéralisé » peut offrir. C'est en fonction de ces impératifs et autour de la mise en œuvre de nos décisions de congrès que peut se mettre en place une autre façon de travailler. La confédéralisation avec l'ensemble des structures de la CGT. Cela ne peut se faire qu'à partir de l'organisation de base, le syndicat.

À partir de ce constat largement partagé dans les Congrès successifs de la CGT et confirmé par les évolutions objectives du terrain social, il faut bien convenir que malgré des initiatives, des expérimentations ponctuelles positives mises en œuvre ici et là sur notre fonctionnement, celles-ci n'ont pas permis de dégager des avancées significatives capables d'enclencher une véritable dynamique permettant de généraliser une démarche d'organisation en capacité de mettre le syndicalisme CGT au niveau où la lutte de classe l'exige aujourd'hui.

Ce qui a été mis en œuvre depuis 2019 dans les Hauts-de-Seine autour des projets de syndicalisation a permis de déposer davantage de listes sur les élections. C'est notamment le cas pour le cycle 4 où nous avons progressé dans le commerce et les sociétés d'études en répondant aux sollicitations des PAP. Cela a également permis de parvenir à une augmentation de notre nombre de syndiqué-es et à de réelles mais fragiles améliorations de fonctionnement de nos structures locales et donc, de l'activité confédéralisée. Mais nous sommes maintenant au taquet de cette démarche et en resterons là si nous ne la prolongeons pas par une autre pérenne et directement tournée vers l'organisation, la vie syndicale, l'activité de nos élu-es et mandaté-es, le rayonnement et la prise en compte de l'activité interprofessionnelle, dans le syndicat, la section syndicale, la « base CGT » implantée sur le territoire.

Dans ce sens, le CCN de janvier, dans la perspective du Congrès confédéral de l'année prochaine, a décidé de partir d'objectifs de plans de travail de terrain, sur des territoires où les organisations qui les couvrent sont convaincues et volontaires pour mettre en œuvre, avec un suivi régulier, de véritables projets de transformation de notre organisation et de notre fonctionnement pour couvrir la réalité de l'étendue du monde du travail aujourd'hui et se mettre en capacité de créer le rapport des forces indispensables pour imposer le progrès social.

Cela passe par :

- La construction, le suivi, l'animation de tableaux d'organisation répertoriant : type de bases fédération, responsables, nombre de syndiqué·es, cotisations etc...
- L'établissement de listes de nos élu·es et mandaté·es avec les renseignements sur les IRP, les dates des élections
- L'élaboration d'un fichier des entreprises, en commençant par celles où nous sommes implanté·es, mais avec le souci d'élargir aux sous-traitant·es, entreprises extérieures, intérimaires, etc... qui travaillent sur la même chaîne de production de valeur et en tenant compte de la spécificité ICTAM.

Il s'agira à partir de nos connaissances, de réfléchir avec les syndicats et les fédérations à, suivant les cas, prolonger, redéfinir, construire des syndicats en capacité de porter plus efficacement dans tous les champs du salariat, la démarche confédéralisée CGT.

Pour cela il faudra travailler à l'organisation de congrès de syndicats qui permettront au final à chaque syndiqué·e CGT du territoire d'être dans un véritable syndicat.

Sur la base de cette refonte des syndicats et sections syndicales du territoire, il sera nécessaire de reconsidérer le rôle, la dimension, le périmètre et les moyens de nos structures territoriales en premier bien sûr les ULs, pour qu'elles deviennent ou redeviennent l'outil des syndicats, des sections syndicales du territoire pour développer la mobilisation, l'action et la syndicalisation dans un cadre de proximité et interprofessionnel.

Ces orientations de travail ne viennent pas à la place, mais au contraire, pour nourrir l'action de la CGT pendant cette période :

- Les luttes, bien sûr, pour la satisfaction des revendications dans les entreprises et dans la société pour mettre en échec la politique libérale, combattre l'extrême droite et imposer des choix de progrès social
- L'action pour faire grandir la place du syndicalisme, l'influence et la représentativité de la CGT au travers du nouveau cycle d'élections professionnelles qui s'ouvre et qui exigera la mise en œuvre de campagnes électorales de syndicalisation, d'implantation de bases nouvelles, de réponses aux demandes de protocoles électoraux etc...
- Des ciblage de secteurs ou d'entreprises décisives pour notre influence comme celles du CAC 40, nombreuses dans les Hauts-de-Seine, décidés lors du dernier CCN
- Le développement des formations pour le renforcement de la CGT
- La prise en compte de nos échéances internes de vie syndicale : préparation démocratique du Congrès confédéral de 2026, mise en service de la V2 du Cogitiel etc...

C'est pour cela que la mise en œuvre de cette ambition nécessite de construire des plans de travail concrets avec des moyens matériels humains et financiers qui devront faire l'objet d'évaluations régulières au fur et à mesure de son avancée.

J'espère que les travaux de notre congrès valideront cette démarche et que dans sa suite, la direction élue prendra toutes les décisions politiques pour la mettre en pratique afin de nous donner les moyens d'être la CGT de la gagne, celle dont le monde du travail a tant besoin pour imposer des alternatives progressistes à la domination capitaliste.

Merci chers et chères camarades de m'avoir écouté.





Quelle union départementale pour les salarié·es et militant·es des Hauts-de-Seine ?

Le territoire des Hauts-de-Seine à l'instar de ce qui se passe en France et dans le monde est confronté aux attaques brutales du néo-libéralisme. Il s'agit toujours de maximiser les profits et donc de supprimer tous les conquits sociaux.

La CGT, syndicat de luttes, de masse, de classe et féministe, a pour vocation d'organiser les salarié·es pour combattre le capitalisme et le patriarcat.

Pour cela il faut lutter et le principal moyen d'action contre le capitalisme reste la grève. Pour autant il ne suffit pas de la décréter, il faut la préparer, l'organiser pour la rendre gagnante.

Le fonctionnement de la Commission exécutive et du bureau

Commission exécutive comme bureau de l'UD doivent compter au moins autant de femmes que d'hommes. + +

La commission exécutive



Organe de direction de l'Union Départementale, la Commission Exécutive (CE) doit se réunir à intervalles réguliers à raison d'une Commission Exécutive par mois. Si l'actualité l'exige, le Bureau peut convoquer une Commission Exécutive Extraordinaire. + +

Il faut gagner à la participation d'un maximum de camarades afin que les décisions prises soient largement partagées.

La CE doit refléter au maximum la diversité des syndicats, du salariat et des territoires des Hauts-de-Seine.

+ La durée des Commissions Exécutives doit varier (une demi-journée ou une journée) pour permettre au maximum de camarades de pouvoir participer. La CE ne doit pas se réunir systématiquement le même jour de la semaine. + +

+ Les réunions se déroulent à l'Union Départementale mais peuvent aussi se tenir dans les ULs.

Le relevé de décisions de la Commission Exécutive sera envoyé aux syndicats, aux sections syndicales, aux coordinations départementales (CSD, USD, CD UGICT, USTM, USR) et aux unions locales.

Le bureau de l'UD

Dans le cadre des décisions de congrès, le bureau de l'UD met en œuvre les décisions de congrès et de la commission exécutive. Il gère le quotidien de l'union départementale et se réunit une fois par semaine dans les locaux de l'UD de Nanterre.

Dans un souci de camaraderie et pour faciliter les débats et échanges, les réunions du bureau, comme celles de la Commission exécutive, se font en présentiel (sauf cas de force majeure). Le souci de prise en charge collective des tâches doit être une priorité.

Le relevé de décisions du bureau sera envoyé aux membres de la CE.

Une UD en lien avec les salarié·es

Une structure de l'emploi originale dans les Hauts-de-Seine

7,7% des emplois des Hauts-de-Seine sont occupés par des ouvrier·ères, 19,7 % par des employé·es, soit 27,4 % pour le champ ouvrier·ères /employé·es (O/E), 24,6 % par des professions intermédiaires et 44,2 % par des cadres (soit 68,8 % pour le champ UGICT).

Les Hauts- de- Seine représentent 10 % des ouvrier·ères travaillant en Ile de France, 13,2 % des employé·es, 15,8 % des professions intermédiaires et 24,1% des cadres.

En 2022, 72 % des syndiqué·es CGT des Hauts-de-Seine relève du champ O/E et 28 % du champ de l'UGICT. L'UD doit amplifier la CD UGICT afin de montrer l'implication de la CGT 92 au niveau des ICTAM. De nombreuses entreprises des Hauts-de-Seine ont un taux très élevé de cadres sans que celles-ci et ceux-ci exercent forcément des fonctions d'encadrement.

Le secteur de l'industrie est en crise comme en témoignent les états généraux de l'industrie et de l'environnement organisés par la CGT mi-2024. Même si nous ne sommes que peu concernés dans le département par les pertes d'emploi dans ce secteur, on comptabilise néanmoins plus de 3 000 emplois qui sont menacés par le biais de "plans de sauvegarde de l'emploi" sur notre territoire.

En effet, à chaque restructuration ou changement de politique et de stratégie des entreprises, la variable d'ajustement reste toujours et encore les salarié·es. Le commerce et les laboratoires pharmaceutiques sont des secteurs qui vont le plus licencier dans les Hauts- de- Seine (Viatrix, Msd France, Solystic...). Dans ces entreprises où la CGT n'est pas représentée, il nous faut déployer un plan spécifique avec tractages et rencontre avec les salarié.es afin qu'elles et ils puissent s'organiser et défendre leurs emplois et gagner à leur préservation.

Quelles initiatives, quelles luttes en direction des salarié·es ?

La CGT 92 doit être force de proposition tout en calquant ses revendications et luttes sur l'actualité. Aussi il nous faut gagner la participation des syndicats, des syndiqué·es dans les journées de grève et de mobilisation. Nous devons nous organiser pour que la grève ne soit pas juste un jour de manifestations mais aussi un jour de revendications et d'actions.

Quelle politique de syndicalisation mettons-nous en place ?

Il nous faut réinvestir les entreprises pour que le syndicat soit au cœur de celles-ci. Le syndicat doit être un lieu d'échanges et de débats afin que tous les sujets soient traités : égalité femmes/hommes, écologie, lutte contre les idées d'extrême-droite et contre les discriminations... La syndicalisation et la continuité syndicale sont aussi des sujets qui doivent être abordés.

Avec l'inversion de la hiérarchie des normes, certaines avancées sociales doivent se conquérir au niveau de l'entreprise mais la CGT continue à se battre pour obtenir des avancées sociales générales.

La CGT 92 doit donc rencontrer les salarié·es et se déployer largement dans les zones d'activité où sont concentrées les entreprises (Quai Roosevelt, Port de Gennevilliers, Axe Seine, La Défense, La Boursidière, etc.) ainsi elle pourra syndiquer les salarié·es le plus largement possible. C'est aussi en travaillant avec les salarié·es qu'ensemble nous construirons un revendicatif tenant compte des problématiques spécifiques. Quant aux sous-traitants très nombreux dans toutes les activités, il faudra mener avec eux la bataille afin qu'ils soient réinternalisés dans les entreprises donneuses d'ordre.

De plus, l'UD CGT 92 devra se concentrer sur les déserts syndicaux afin que nous nous renforçons en termes de syndiqué·es pour devenir un acteur incontournable du département 92.

Sur la question des syndiqué·es isolé·es, plusieurs solutions existent : syndicat interentreprises (comme le SIEMMVE à Malakoff), syndicats locaux de professions, syndicats départementaux, syndicats de site. Dans tous les cas, notre but est de favoriser la création de syndicats dans les entreprises et les administrations.

L'UD 92 impulsera une politique de syndicalisation vers les jeunes, notamment par le biais d'un plan de syndicalisation en lien avec les syndicats, les ULs, les coordinations départementales et les fédérations.

Les élections professionnelles

** dans le secteur public*

Elles sont fondamentales car elles fixent la représentativité et donc les moyens syndicaux. Il est difficile de faire un bilan car les résultats sont souvent régionaux. Cependant dans l'Éducation, la CGT est la 3ème organisation du département derrière la FSU et FO. Chez les territoriaux, la CGT est deuxième organisation derrière la CFDT. Dans la Santé, la CGT se classe première.

** dans le secteur privé*

La CGT est la troisième organisation du département derrière la CFDT et la CGC et devant FO, la CFTC, l'UNSA et Solidaires.

Dans les grandes entreprises, les résultats sont variés mais on assiste dans de nombreux cas à une érosion du vote CGT, lié en partie à la nature du salariat des Hauts- de- Seine.

Dans les TPE, il faut continuer le travail de terrain en lien forcément avec les ULs que ce soit pour la syndicalisation ou l'activité syndicale.

Sur le résultat des élections professionnelles 2024 dans les TPE, la CGT conforte sa première place au niveau national avec 27,6% des voix ainsi qu'au niveau régional IDF avec 32,5% des voix.

L'UD CGT 92 doit participer à ce que la CGT retrouve la première place en matière de représentativité nationale. Cela passe par l'implication des syndicats, coordinations départementales, unions locales en lien avec les fédérations dans des campagnes électorales offensives et la participation à du parrainage.

Une formation aux PAP peut être organisée au niveau du département afin que le maximum de camarades soit formé-es. C'est une question profondément politique. Cela permet d'offrir la possibilité d'un vote CGT, d'accroître notre représentativité et de créer des bases dans les entreprises.

Le lien avec les syndicats

Une UD au plus proche des syndicats

L'UD CGT 92 doit aller au contact des syndicats. Pour ce faire, il sera déployé un plan de visite des syndicats afin d'échanger sur leurs besoins et attentes et de définir avec eux le travail commun Syndicat/UD, par exemple sur la conformité des statuts. Ce travail serait un point d'ancrage pour développer la CGT en menant des campagnes de syndicalisation ciblées soit sur une entreprise, une administration ou sur un service de l'entreprise ou de l'administration.

L'UD CGT a pour vocation d'être facilitatrice et pourrait organiser des rencontres inter-syndicats afin de créer une dynamique et faciliter le travail commun : ainsi un syndicat X pourrait aider un syndicat Y pour des actions de déploiement ou de tractage par exemple.

Le lien avec les Unions Locales

Les liens entre UD et ULs doivent continuer à se resserrer

- + Pour l'instant trop peu d'unions locales s'inscrivent dans les réunions qui leur sont dédiées. Il faut continuer les rencontres entre l'union départementale et les unions locales, aller dans celles qui fonctionnent moins bien et voir avec elles les aides que l'UD CGT 92 peut apporter tant en formation des membres du collectif de l'UL qu'en soutien au niveau de la démocratie syndicale (aide à la préparation de congrès notamment).

Nous devons donner les moyens à nos ULs de continuer à avoir une activité sur leur territoire. Cela passe d'abord par l'investissement des syndicats dans leur activité pour :

- * Apporter l'aide nécessaire aux salarié-es afin de les aider à s'organiser sur leur lieu de travail
- * Favoriser la syndicalisation à travers la mise en place de plans de déploiement
- * Développer la formation syndicale pour permettre aux syndiqué-es de devenir de vrais militant-es acteur-trices et décideur-euses de notre organisation et ainsi renforcer la CGT

- * Assurer des permanences syndicales et juridiques afin de recevoir les salarié·es et syndiqué·es
- * D'apporter une aide sur les élections professionnelles, par exemple sur le ciblage des PAP
- * D'organiser la solidarité au travers d'initiatives interprofessionnelles comme ce fut le cas par exemple lors des mouvements contre la réforme des retraites (2019, 2023).

Afin de pouvoir accompagner et aider les ULs, une connaissance précise est nécessaire :

- * sur le fonctionnement statutaire (statuts et date du dernier congrès de l'UL, fréquence de réunion de la CE, reversements)
- * sur le fonctionnement au quotidien (implication des syndicats, négociation PAP, formations, rédactions de tracts)

La question des syndiqué·es isolé·es est traitée de différentes façons. Une réflexion sur l'uniformisation des pratiques doit être menée.

Les structures professionnelles départementales (CSD, USD, USTM)

Les secteurs professionnels sont indispensables au bon fonctionnement de l'UD CGT 92. Les structures apportent leur expertise sur des sujets particuliers en lien avec leurs métiers et leurs conventions collectives. C'est aussi par elles que vit l'activité interprofessionnelle.

Collectif DLAJ (Droits Libertés Actions Juridiques)

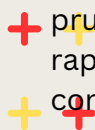


Le collectif DLAJ organise chaque année une AG des mandaté·es avec pour objectif d'échanger sur leurs activités respectives, les difficultés rencontrées et les solutions à mettre en œuvre pour s'aider collectivement, afin d'améliorer nos pratiques syndicales.



C'est l'occasion de débattre de l'actualité sociale et de réfléchir sur l'amélioration du fonctionnement de notre collectif DLAJ, en gardant à l'esprit la volonté farouche de faire le lien avec les ULs et de nous impliquer davantage dans les actions à mener dans les entreprises.

Après le renouvellement des conseiller·es du et de la salariée en 2023, les défenseur·es syndicales et syndicaux en juillet 2024, c'est celui des conseiller·es prud'hommes qui s'annonce pour la fin 2025, tout en sachant que les candidatures devront sans doute être débattues et validées par la CE de l'UD au plus tard en mai 2025, c'est-à-dire demain. Nous aurons au moins un tiers de nos conseiller·es prud'hommes à renouveler. Chaque syndicat va devoir rechercher des candidat·es le plus rapidement possible pour permettre de couvrir la totalité des sièges revenant à la CGT sur nos deux conseils de Nanterre et de Boulogne.



Bien que le nombre de défenseur·es syndicales et syndicaux vient de croître récemment, notre département concentrant un nombre d'entreprises très important, nous n'avons pas la capacité humaine à répondre à toutes les demandes des salarié·es. La complexité à monter le dossier d'un·e salarié·e étant extrêmement chronophage, nous agissons en fonction de nos forces limitées.

La complémentarité des mandats doit nous permettre de mener plus d'actions politiques.

Notre Collectif DLAJ CGT 92 doit être source de propositions quant aux revendications, notamment sur les salaires, le temps de travail, les emplois précaires, la sous-traitance, etc.

Nous devons aussi progresser et intensifier notre communication entre nous tous pour une meilleure défense de nos droits et plus de justice sociale.

La communication de l'UD

Les questions de communication sont centrales pour le fonctionnement et le développement de notre organisation. Elles se déclinent au niveau interne et externe.

La communication interne

En ce qui concerne la gestion des mails et la communication entre les syndicats et l'UD, une grande rigueur doit exister dans l'établissement et la mise à jour des listes de diffusion.

L'information doit être renforcée pour qu'elle circule le mieux possible dans les deux sens entre UD et ULs/syndicats.

L'UD est dotée de plusieurs groupes WhatsApp (CE, bureau, CGT92enlutte, ULs) qui n'ont pas vocation à se substituer à nos instances et au mode de communication interne par mail mais qui sont des outils d'échange d'informations (infos, photos, vidéos...).

Les camarades s'engagent à avoir des échanges qui respectent les valeurs de la CGT et le droit à la déconnexion. Ces groupes peuvent évoluer en fonction des besoins de l'UD.

La communication externe



* Réseaux sociaux



Depuis quelques années, il est difficile d'être absent·e des réseaux sociaux. Nous sommes présent·es sur Facebook, Bluesky et Instagram. Nous devons poursuivre la publication des actions et actualités de l'UD CGT 92 (rassemblement, grève, manifestation...) afin de les populariser au maximum.

Au vu des prises de positions d'Elon Musk, nous avons cessé de publier sur X et nous avons basculé sur un autre réseau social, Bluesky.

* Le site de l'UD CGT 92

+ Une réflexion est en cours sur la création d'un site dédié à l'UD. Plusieurs camarades du bureau devront être formé·es à l'utilisation du site. Celui-ci doit permettre la publication de nos communiqués, textes, publications ainsi qu'être un site ressources en termes d'informations. Il doit permettre aux salarié·es de pouvoir prendre contact afin de se syndiquer.

+ La création du site sera une tâche prioritaire de la nouvelle direction élue.

+ * Notre journal : le « 9 poing 2 »

Le sommaire est décidé en bureau mais le collectif de rédaction est plus large (membres de la Commission exécutive, syndiqué·es de la CGT). C'est un outil en direction des syndicats et des syndiqué·es mais qui peut aussi être proposé aux salarié·es. Son tirage est de 400 exemplaires papier et il paraît au maximum 4 fois par an. Le « 9 poing 2 » existe sous forme dématérialisée pour assurer une plus grande visibilité et est envoyé à toutes les bases.

* Les relations Presse

L'UD doit continuer à développer les relations Presse pour une meilleure visibilité des actions sur le département.

Le collectif Formation

L'activité du collectif formation se relance petit à petit. Il nous faut retrouver des règles communes de fonctionnement afin de retrouver un plan de formation satisfaisant. Cela passe notamment par le fait de faire remonter auprès de l'union départementale une copie des états d'émargement des formations effectuées dans les Unions locales.

L'union départementale doit se doter d'un plan de formation. Pour cela, il faut dans la mesure du possible faire remonter les dates des formations des ULs pour l'année à venir fin mai début juin pour que l'UD puisse le transférer à la confédération.

Le collectif formation doit se réunir une à plusieurs fois dans l'année pour discuter du contenu des formations, associer de nouveaux formateurs·trices et communiquer sur le plan de formation. Un bulletin régulier sera envoyé en direction des ULs et des bases syndicales.

Un livret des formations sera produit pour présenter les formations.

Formations syndicales



Les Unions locales ont la responsabilité d'organiser les formations "S'impliquer dans la CGT" et "Participer à la vie de la CGT". Plusieurs ULs ont la capacité de le faire, d'autres relancent leur activité de formations, d'autres sont plus en difficulté. Le choix de la solidarité et de la mutualisation prévaut. Les camarades intéressé·es par ces formations, mais relevant d'Unions locales qui n'en organisent pas, doivent pouvoir y accéder dans celles qui les proposent. L'UD s'occupe de mettre en contact les intéressé·es.

L'union départementale a la responsabilité d'organiser la formation « Développer la CGT » avec au moins une session par année mais aussi de proposer des formations syndicales répondant aux besoins des syndicats comme Cogitiel, politique financière, syndicalisation.

+ Les formations doivent être aussi organisées au moins une fois par an.

+ Les journées d'études

+ Elles-ci sont utiles pour se former aux questions qui traversent la société d'aujourd'hui. Elles sont un outil de réflexion et d'action pour les syndiqué·es et sont partie intégrante du plan de formation. A côté des journées d'études déjà existantes (Lutte contre extrême-droite, Lutte contre les VSST), on peut en envisager de nouvelles notamment sur les questions d'écologie, de lutte contre les discriminations (LGBTQIAphobies, racisme, sexisme, validisme).

Les dossiers revendicatifs des Hauts-de-Seine

Circuler dans les Hauts-de-Seine

Malgré un réseau relativement développé et des distances faibles, les temps de trajet restent très élevés au sein du département. Nous nous inscrivons par le biais de l'URIF aux initiatives du collectif « Stop Galère ».

Certaines villes sont toujours très enclavées et difficiles d'accès, comme Villeneuve-la-Garenne, quand des lieux comme la Défense, quartier central d'affaire peuplé de cadres supérieurs, sont desservis en priorité. Les connexions autres qu'entre Paris et la proche banlieue sont délaissés. Le retard dans la livraison de la ligne 15 en est une preuve.

Ces inégalités de mobilité pénalisent en particulier les plus précaires et dégradent les conditions de vie et de travail des usager·ères.

Un réseau de transport en commun efficace est indispensable tant d'un point de vue de qualité de vie que pour des considérations écologiques. Les réseaux de transports en commun sont aujourd'hui ouverts à la concurrence ce qui précarise à la fois les salarié·es et les usager·ères.

Pour travailler sur ces revendications, un lien plus concret doit être établi entre l'UD et les syndicats des secteurs concernés (RATP, SNCF...). La réflexion sur les réseaux de transports doit aussi se faire au niveau régional, en lien avec l'URIF. + +

Des infrastructures qui pourraient permettre une transition écologique



Attaqué de front par le gouvernement, le fret ferroviaire est pourtant une solution écologique de premier plan à l'instar du transport fluvial. Les Hauts-de-Seine, avec le port de Gennevilliers et sa plateforme multimodale, possède une infrastructure de 1er plan qui pourrait être une plaque tournante de la transformation écologique si le patronat et l'État voulaient bien s'en donner les moyens. + +

En 2023, 89 % du fret est transporté par la route, 9 % par le train et 2 % par voie fluviale. Or le transport routier est celui qui dégage le plus de polluants dans l'air.

+ L'UD CGT des Hauts-de-Seine doit se saisir du dossier et en concertation avec l'URIF et les fédérations concernées porter au débat des propositions claires. C'est le sens d'un vrai engagement écologique

+ + L'UD CGT 92 comme l'UL de Gennevilliers se sont inscrites dans la bataille contre le projet Greendock à Gennevilliers et participent à l'élaboration d'un projet alternatif.

Une industrie qui peut encore exister dans les Hauts-de-Seine

Des pans entiers de notre industrie ont été abandonnés, notamment dans l'automobile. Néanmoins de grandes entreprises liées au secteur de l'industrie sont encore présentes sur le territoire des Hauts-de-Seine (Thalès, Safran-Snecma, RTE...). Il faut s'appuyer sur les syndicats de ces entreprises pour construire des projets alternatifs et être force de proposition pour qu'à terme les salarié·es ne deviennent plus des variables d'ajustement.

Le capitalisme a décidé d'en finir avec les fortes concentrations ouvrières dans des usines de production, du moins dans les zones centrales des métropoles des pays riches. Notre département a donc été touché de plein fouet par ce mouvement. Les activités de production subsistent dans quelques villes (Colombes, Gennevilliers, Le Plessis-Robinson, Nanterre dans l'agro-alimentaire).

Dans les Hauts- de- Seine, les entreprises industrielles n'ont pas disparu mais les activités de production ont été remplacées par des activités de recherche et de décisions comme à Thalès par exemple, ce qui entraîne une modification du salariat au profit des ingénieur·es, cadres, technicien·nes. Ce mouvement est renforcé par la tertiarisation de l'économie à l'œuvre depuis plusieurs décennies et symbolisé par le quartier d'affaires central de la Défense qui abrite les sièges sociaux d'entreprises mondiales comme Total ou la Société Générale.

Sans mythifier un passé glorieux ou nier la réalité économique, il est possible de relancer des activités de production en lien avec la transformation écologique nécessaire.

Dans ce cadre, l'UD décide se doter d'un collectif Industrie.

Des services publics de qualité et de proximité pour la population des Hauts-de-Seine

A l'inverse de la politique de destruction que nous connaissons depuis des années, les habitant·es du 92 ont besoin de vrais services publics avec des effectifs suffisants qui permettent un fonctionnement de qualité (baisser le nombre d'élèves par classe, d'enfants par auxiliaire de puériculture, de patient·es par infirmières et aides-soignantes...).

La dématérialisation des guichets participe à cette politique de destruction, entraînant la baisse des effectifs et éloignant toujours plus une partie des usager·es des services publics, notamment les plus fragiles.

Des luttes gagnantes sont possibles en impulsant des actions locales. L'UD doit être en soutien de ces actions.

Pour que ces services publics fonctionnent correctement, il faut des personnels formé·es, bien payé·es et titulaires.

+ *L'écologie doit être un combat central*

+ Nous devons nous emparer de la question de l'écologie et lier les questions de l'environnement aux questions sociales et de santé publique en questionnant l'impact de choix politiques et financiers faits par certaines entreprises.

L'urbanisation et la bétonisation à outrance et l'accaparement des zones fraîches et tempérées par les plus riches, le développement des nouvelles technologies, la pollution de l'air, sonore et visuelle, doivent être des questions qui animent la CGT et qui doivent trouver des réponses en débattant et rencontrant les salarié·es et les habitant·es du département.

Les questions écologiques doivent être posées systématiquement dans nos réflexions et revendications.

Il nous faut une CGT forte pour débattre de cette question dans les CSE où désormais les élu·es sont consulté·es et doivent se positionner sur les impacts écologiques et environnementaux des projets portés par les directions.

Droits des travailleur·euses handicapé·es

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a fêté ses 20 ans. Malgré certaines avancées, le bilan reste très mitigé.

Les manques dans l'accès à l'emploi, dans l'accessibilité des transports et des bâtiments publics etc. restent des obstacles aux droits des personnes handicapées et les rendent dépendantes. Les aidant·es qui accompagnent un·e proche handicapé·e sont précarisé·es et mal accompagnés, notamment les femmes. La CGT doit porter les revendications de ces travailleur·euses et les faire vivre sur les lieux de travail.

Une unité syndicale nécessaire dans la perspective d'une unification

La CGT porte un projet d'unité et d'unification syndicale. En cela, l'UD CGT 92 doit être à l'initiative dans l'animation de l'intersyndicale départementale sur les sujets et mobilisations d'actualité. Dans un contexte de montée de l'extrême droite et de division du salariat, il est plus que jamais indispensable de travailler à l'unification du syndicalisme de lutte et de transformation sociale. + +

Actuellement que ce soit au niveau confédéral, fédéral ou local, un rapprochement avec la FSU est en cours. L'UD CGT 92 avec son syndicat de l'Éducation sont des interlocuteurs privilégiés pour la FSU et ses syndicats. Des réunions locales peuvent avoir lieu tout comme des formations assurées en commun. + +

Quels pôles et collectifs pour quelle activité ?

Collectif Retraité·es : un départ prochain en retraite ? Il faut poursuivre son adhésion !

Elu·e, militant·e ou tout simplement syndiqué·e, le départ en retraite, peut être vu comme la fin des soucis et des luttes connues dans l'entreprise. Être en retraite ce n'est pas la fin de la vie sociale, même si on peut s'occuper d'autre chose, de ses envies, de ses loisirs, de sa famille.

+ +
+ + Les retraité·es n'ont plus d'employeur·euse, mais ils et elles ont quand même « un patron » : c'est l'État et ses institutions. C'est lui qui décide de l'augmentation des pensions pour toutes et tous.

+ + Mais, c'est en amont, avant que les futurs retraité·es ne quittent l'entreprise que la continuité syndicale doit être abordée par nos camarades actif·ves. Le syndicalisme retraité reste largement méconnu, il nous faut le rendre plus visible dans la population et principalement dans nos syndicats :

* Dans les actions et manifestations pour la défense de l'emploi, de la protection sociale, du pouvoir d'achat, c'est le « tous et toutes ensemble » des générations. Les retraité·es y sont et y prennent toute leur part.

* Parce qu'ils et elles sont attaché·es au régime de retraite par répartition, à la solidarité intergénérationnelle.

* Parce qu'ils et elles ont des retraites amputées par les réformes successives depuis 1993, 2003, 2010, 2023.

* Parce que les femmes retraitées touchent en moyenne des pensions inférieures à celles des hommes.

Beaucoup de revendications restent posées tel le minimum de pension, le financement des retraites complémentaires, de la perte d'autonomie, les questions de la santé, du logement, des services publics de proximité, des transports et bien d'autres sujets encore liés au lieu de vie.

Collectif Privé-es d'emploi

La bataille pour l'amélioration de la protection des chômeur·euses est loin d'être terminée et la CGT doit militer pour de nouveaux droits comme la mise en place d'un véritable plan de lutte contre la pauvreté et l'instauration d'une véritable allocation minimale pour tou·tes les inscrit·es à France Travail.

Le Comité National CGT des travailleuses et travailleurs privé-es d'emplois et précaires a donc toute sa place dans l'activité interprofessionnelle. Des collectifs locaux peuvent être organisés dans certaines Unions Locales, et un collectif départemental peut être créé.

Des initiatives départementales devant les agences France Travail par exemple peuvent notamment être organisées pour informer les allocataires sur leurs droits.



Commission Départementale UGICT

Dans les Hauts- de- Seine la proportion d'ICTAM est d'environ 75 % pour 25 % d'ouvrier·es/employé·es. L'UD a une structure inversement proportionnelle 25 % d'ICTAM pour 75 % d'ouvrier·es/employé·es. La syndicalisation des ICTAM est donc un objectif prioritaire.



Dans un département fortement tertiarié avec des emplois souvent très qualifiés, le nombre d'ICTAM est très important. L'UGICT comme outil d'impulsion et de réflexion a toute sa place pour s'occuper des caractéristiques propres à ce salariat. Le collectif départemental doit être relancé avec un·e membre du bureau pour l'animation.

+ +
+ +
+ +
Deux types de réunions peuvent alterner : une réunion en visio ou hybride et une plénière en présentiel afin d'allier mise en action et décisions. Des campagnes spécifiques et des formations seront proposées.

+ +
La CD UGICT se donne comme objectif de renforcer le collectif en associant les ICTAM du département par leur syndicat ou par les Uls quand ils et elles sont isolé-es.

Elle se fixe aussi de se déployer pour gagner de nouveaux et nouvelles adhérentes en lien avec les unions locales, les coordinations départementales et les syndicats.

Collectif Femmes mixité

Il nous faut continuer à intégrer les exigences féministes dans notre démarche revendicative et à nous emparer des sujets d'égalité de salaires entre les femmes et les hommes, du combat contre les violences sexistes et sexuelles, de la discrimination en fonction du genre et de l'orientation sexuelle au travail mais aussi dans la CGT.

Nous devons sanctuariser dans nos agendas les dates du 25 novembre et du 8 mars mais aussi porter ces sujets tout au long de l'année. Le Collectif de l'UD CGT 92 devra également avoir une démarche de formation sur les sujets d'égalité auprès des unions locales et des syndicats du département.

Pôle Revendicatif

C'est un objectif prioritaire du mandat à venir.

Ce pôle composé de plusieurs camarades et animé par un·e membre du bureau doit se saisir de toutes les questions liées à l'actualité politique et sociale du 92 dans le but de populariser l'action de la CGT, son union départementale comme ses syndicats et ses ULs.

Il doit ainsi fournir des tracts mais aussi des articles pour le site à venir ainsi que du contenu pour les réseaux sociaux. + +

Il doit travailler en étroite collaboration avec le secteur communication. + +

Collectifs migrant·es et travailleur·euses sans papiers

+ +

Dans un pays où les immigré·es servent de boucs émissaires pour de nombreuses organisations politiques, les travailleur·euses sans papiers sont les plus menacé·es. Enfourchant les thèmes de l'extrême droite les derniers gouvernements rendent très précaires les conditions de vie des travailleur·euses sans papiers.

Placé sous la responsabilité d'un·e membre du bureau de l'UD, le collectif sans papiers de l'UD a la charge les dossiers de régularisation tandis que les ULs ont en charge la question de l'information des + + sans-papiers.

+ + Le collectif se réunit dans les locaux de l'UD à Nanterre et fixe les jours de permanence pour l'accueil des sans-papiers. Des permanences sont assurées sur rendez-vous.

+ + Les permanences sans-papiers doivent viser aussi à organiser les sans-papiers pour mener des actions revendicatives (manifestations, grèves) et augmenter le rapport de force avec l'Etat et le patronat et pousser les syndicats et sections syndicales du département à participer aux actions de lutte des sans-papiers.

Nous devons collectivement continuer de militer haut et fort dans les instances départementales, en l'occurrence la CPAM 92 (qui n'est qu'un Conseil : les décisions finales restent donc dans les mains du Directeur Général) et la CAF 92, qui a conservé un Conseil d'Administration.

Nous revendiquons une Sécurité Sociale intégrale, c'est à dire une couverture totale et universelle des besoins sociaux, financée par les seules cotisations sociales. La Sécurité sociale est régulièrement attaquée par les politiques néo libérales. Dépossédé du contrôle des salarié-es depuis des années, l'État, en l'intégrant dans un budget fixe de limites de fonctionnement aux différentes branches de la sécurité sociale. Dans le même temps, le patronat se réjouit des différentes exonérations de cotisations sociales patronales qui atteignent aujourd'hui près de 100 milliards d'euros.

La gestion de la Sécurité Sociale devrait revenir aux seuls représentant-es des salarié-es élu-es, conformément à la volonté du CNR (Conseil National de la Résistance).


L'objectif est de rétablir la Sécurité sociale comme le seul collecteur et payeur unique, afin de libérer les travailleurs et travailleuses de leur dépendance aux assurances privées et aux organismes complémentaires, qui sont trop souvent inégalitaires et peu solidaires.

Nous revendiquons un accès aux soins partout sur le territoire, à proximité, avec des médecins en secteur 1, sans avance de frais, en un mot : une couverture complète des frais de santé, sans reste à charge pour les patients, incluant les médicaments, les soins, les dispositifs de santé, en cas de courte ou longue maladie, maternité, invalidité, et accidents du travail.

Pour la branche famille, nous revendiquons des prestations familiales universelles, sans condition de ressources dès le premier enfant. Mais aussi les allocations logement pour aider les foyers modestes. La CGT des Hauts-de-Seine peut mandater huit camarades à la CPAM et à la CAF. Si le groupe CPAM fonctionne bien, c'est moins le cas pour le groupe CAF.

Un siège de suppléant-e reste vacant à la CPAM, tout-e camarade prêt-e à s'investir dans ce mandat collectif est le ou la bienvenue. La CGT des Hauts-de-Seine à travers son collectif Sécu œuvre à harmoniser les pratiques entres mandaté-es mais aussi à mener des campagnes spécifiques.

 *Collectif Fonction Publique*

 Ce collectif doit se réunir pour organiser des actions revendicatives sur les services publics (fonction publique et délégation des missions de services publics) dans notre département pour faire vivre nos repères revendicatifs sur le bien commun, la gratuité des services publics, la réintégration ou l'intégration des missions de services publics dans la Fonction Publique.

Le moment des élections professionnelles (2026) devra faire l'objet de réunion(s) dédiée(s) afin de mutualiser les pratiques, les documents voire envisager des actions en commun entre les différents syndicats relevant des différents versants de la Fonction Publique. Par exemple, cela peut être réalisé entre les territoriaux-ales et les personnels de l'Éducation Nationale qui travaillent dans les mêmes lieux (école, collège, lycée).

Les autres structures de l'UD

L'Institut d'Histoire Sociale (IHS)

Outil de mémoire indispensable de notre syndicalisme, l'IHS doit se doter d'un collectif et d'un-e correspondant-e en lien avec l'IHS confédéral et régional et proposer des contributions pour leurs publications. Des expositions peuvent être proposées et l'UD archive les différentes revues des différentes IHS dans une de ses salles de réunion. L'UD devra promouvoir l'adhésion à l'IHS auprès des structures et syndicats CGT des Hauts de Seine.

INDECOSA

L'activité INDECOSA est restée en "veille", n'ayant plus de camarades en mesure de soutenir l'activité. Le travail, entamé avec le bureau sur le sujet, est demeuré à l'état de "chantier". Il devra être poursuivi durant les prochaines années. Nous invitons les camarades sensibilisé-es à la défense des droits des consommateurs et consommatrices de se faire connaître auprès de l'UD.

Avenir Social

Face aux menaces de destruction d'emplois, les réformes de l'assurance chômage, l'austérité budgétaire ainsi que les événements climatiques qui ne présagent pas de bonnes conditions de vie pour nos concitoyens-nes, l'UD CGT 92, avec l'Avenir Social, association de solidarité de la CGT construira des actions de solidarité et œuvrera au renforcement de l'association.

GLOSSAIRE

CD UGICT : Commission Départementale de l'Union Générale des Ingénieur-es, Cadres, Technicien·nes

CAF : Caisse des Allocations Familiales

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CSD : Commission syndicale départementale (Fonction publique Territoriale)

CSE : Comité Social et Economique

FSU : Fédération Syndicale Unitaire

ICTAM : Ingénieur·euses, Cadres, Technicien·nes, Agent·es de maîtrise

INDECOSA : Information et Défense des Consommateur·rices Salarié·es

LGBTQIA : Lesbiennes Gays Bisexuel·les Trans Queers Intersexué·es Asexuel·les, Aromantique·s

UD : Union Départementale

UL : Union Locale

URIF : Union Régionale Ile-de-France

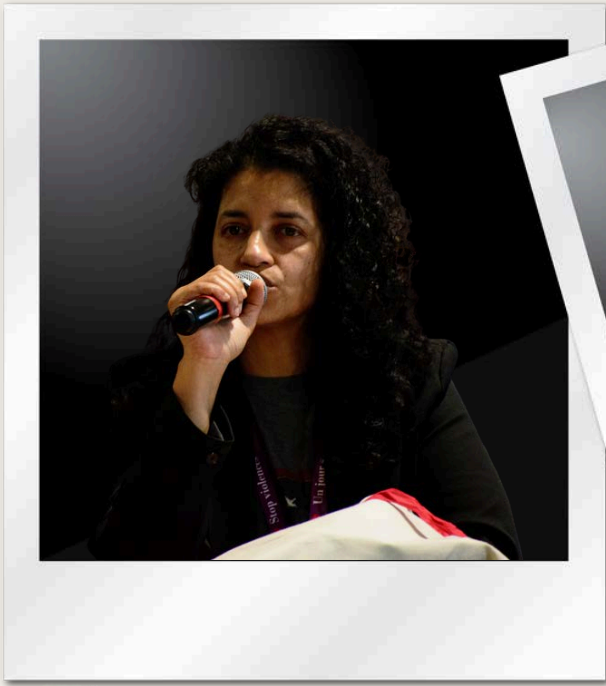
USD : Union Syndicale Départementale (Santé)

USR : Union Syndicale des Retraité·es

USTM : Union Syndicale des Travailleur·euses de la Métallurgie

Résultats des votes du document d'orientation

pour	3823	100%	+ +
contre	0		+ +
abstention	0		+ +
nppv	0	-	+ +



Préambule

Le syndicalisme est né de la double volonté des salarié·es de défendre leurs intérêts immédiats et de participer à la transformation de la société.

Depuis sa création, il a joué un rôle déterminant dans la conquête de garanties sociales qui ont contribué à changer la condition humaine.

Fidèle aux origines de la CGT, à la Charte d'Amiens de 1906, héritière des valeurs humanistes et internationalistes qui ont présidé à sa constitution, considérant la pleine validité des principes d'indépendance, de démocratie, de respect mutuel et de cohésion contenus dans le préambule des statuts de 1936, l'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine défend les intérêts de tous les salarié·es sans exclusive, en tout temps et en tous lieux.

Elle intervient en conséquence librement sur tous les champs de la vie sociale, elle participe au mouvement de transformation sociale.

Par son analyse, ses propositions et son action, elle agit pour que prévalent dans la société les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité, de sororité et de solidarité.

Elle se bat pour que ces idéaux se traduisent dans des garanties individuelles et collectives : le droit à la formation, à l'emploi, à la protection sociale, les moyens de vivre dignement au travail, dans la famille et dans la collectivité, la liberté d'opinion et d'expression, d'action syndicale, de grève et d'intervention dans la vie sociale et économique, à l'entreprise, dans les localités, comme dans la société.

Elle agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions.

Les mutations du monde et des sociétés appellent de nouvelles conquêtes sociales garantissant les droits fondamentaux des personnes et le respect des peuples, assurant que les richesses, fruit du travail des hommes et des femmes, financent le progrès social, le bien-être et qu'elles concourent, au travers d'un nouveau type de développement débarrassé du capitalisme, à la sauvegarde de la planète.

Soumise à la logique du profit, la société actuelle est traversée par la lutte des classes et par de multiples contradictions dont les conséquences conduisent à des inégalités et exclusions majeures, des affrontements d'intérêts, des tensions internationales, des menaces de guerre et des conflits armés. Les salarié·es ont besoin de se rassembler pour se défendre, conquérir leur émancipation individuelle et collective et participer à la transformation de la société et du monde. Ouvert à toutes les diversités, riche des différences d'opinion, le syndicalisme dont l'ambition est d'être solidaire, uni et rassembleur, constitue pour les salarié·es un moyen essentiel pour relever les enjeux contemporains.

Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, pour la paix et le désarmement, pour les droits humains et le rapprochement des peuples.

L'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine œuvre au rassemblement de tous les salarié·es dans leur diversité, à l'unité du mouvement syndical national, européen et international.

Les principes d'égalité, de solidarité, d'écoute, de tolérance et d'épanouissement des diversités pour lesquelles elle œuvre, animent la vie démocratique en son sein.

Les présents statuts, adoptés par les syndicats réunis en Congrès, sont le bien commun de toutes et tous, admis et respectés comme tels.

Une annexe financière de l'Union Départementale des Hauts-de-Seine est annexée aux présents statuts.

Les chartes de la vie syndicale, égalité femmes / hommes, de l'élu·e et mandaté·e CGT, annexées aux statuts de la confédération sont annexées aux présents statuts.

TITRE I – PRINCIPES, CONSTITUTION ET BUT DE L'UNION DÉPARTEMENTALE

ARTICLE 1 : PRINCIPES

L'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine régie par les présents statuts, regroupe tous les syndicats et sections syndicales CGT des salarié·es actif·ves, privé·es d'emploi et retraité·es, situés sur le territoire du département des Hauts-de-Seine, sans distinction de nationalité, d'opinions philosophiques, politiques ou religieuses.

Prenant en compte l'antagonisme fondamental et les conflits d'intérêts entre salarié·es et patronat, entre besoins et profits, elle combat l'exploitation capitaliste et toutes les formes d'exploitation du salariat. C'est ce qui fonde son caractère de masse et de classe.

L'action syndicale revêtant des formes diverses pouvant aller jusqu'à la grève décidée par les salarié·es eux et elles-mêmes, l'Union départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine agit pour que le droit de grève, liberté fondamentale, ne soit pas remis en cause par quelque disposition que ce soit.

L'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine agit pour un syndicalisme féministe, démocratique, unitaire et indépendant au service des revendications des salarié·es.

L'Union Départementale a pour objet de défendre les droits et intérêts professionnels, matériels et moraux, individuels et collectifs de tous et toutes les travailleuses visées à l'alinéa 1er, avec eux et elles, dans le respect des orientations de la CGT.

L'Union Départementale milite en faveur des droits humains et de la Paix.

L'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des droits et de traitement de tous et toutes les salarié·es sans distinction.

L'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine lutte contre le racisme et toutes discriminations.

L'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine rejette toute forme de communautarisme facteur de division des salarié·es.

L'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine intervient sur les problèmes de société et d'environnement à partir des principes qu'elle affirme et de l'intérêt des salarié·es. Tout·e membre d'un organisme dirigeant de l'Union Départementale des Syndicats des Hauts-de-Seine ou dûment mandaté·e ne peut se servir ni faire état de sa fonction syndicale pour une activité politique ou électorale en dehors de l'organisation.

Aucune organisation, aucune personne, ne peut se réclamer de son appartenance à l'Union départementale CGT des Hauts-de-Seine, ne peut utiliser son sigle ou le conserver, si elle ne remplit pas les conditions prescrites par les présents statuts et pour des fins autres que celles prévues par ceux-ci.

ARTICLE 2 : CONSTITUTION

L'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine est constituée des Syndicats et sections syndicales confédérées du département et adhérant aux présents statuts.

L'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine adhère aux buts, statuts et annexes de la Confédération générale du travail (CGT) sise au 263 rue de Paris – 93516 Montreuil.

ARTICLE 3 : BUT

L'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine a pour but :

- de mettre en application les décisions prises par ses congrès ainsi que celles prises par les congrès et comités nationaux de la CGT.
- d'établir, de maintenir et développer les liens de coopérations, de solidarité, de fraternité et de sororité entre toutes les organisations syndicales de la CGT des Hauts-de-Seine et entre les membres de ces organisations. Elle peut adhérer et/ou être membre fondateur d'associations à caractères social, culturel, sportif, de loisirs...
- d'aider, en coopération avec les fédérations nationales et unions locales concernées, au développement et au renforcement des organisations qui la composent, et contribuer à la création de nouveaux syndicats dans toutes les entreprises, établissements, corporations et localités où il n'en existe pas, et à la transformation en syndicats de sections syndicales non rattachées à un syndicat, ainsi qu'à la syndicalisation des salarié·es privé·es d'emploi ou placé·es en situation d'isolement ou de précarité, et des retraité·es. Les syndicats et sections syndicales affiliées à l'Union Départementale des Hauts-de-Seine doivent être aussi affiliées à une fédération de la CGT et rattachées à une Union locale.
- de contribuer à la création d'unions locales dans les localités, groupes de localités, groupes de zones d'activité.
- d'intensifier l'information et la bataille des idées au travers des outils de communication de la CGT, et notamment sa presse, afin de faire connaître ses analyses et propositions, en vue de favoriser le rassemblement et l'action des salarié·es sur la base de leurs intérêts communs.
- de contribuer à la formation syndicale des syndiqué·es, d'aider et impulser à l'organisation et à la tenue de stages de formation syndicale générale et spécialisée
- d'assurer la représentation des syndicats dans tous les organismes où sont en jeu les intérêts des salarié·es, ainsi que les délégations auprès des représentant·es des pouvoirs publics.



TITRE II – DROITS ET DEVOIRS – RELATIONS

ARTICLE 4 : DROITS ET DEVOIRS

4-1 : Adhésions

Seront admis à l'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine, les syndicats régulièrement constitués et les sections syndicales de toutes professions du département.

L'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine doit être informée de toute assemblée constitutive d'un syndicat souhaitant adhérer. Les syndicats qui demandent leur adhésion à l'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine font la même demande à leur(s) fédération(s) CGT. Leur adhésion nécessite l'obligation de régler les cotisations au système de reversement et de répartition des cotisations « Cogétise ».

En demandant leur admission, ils devront déposer au bureau de l'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine, un exemplaire de leurs statuts et un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive avec la composition de leur bureau et de leur organisme de direction ainsi que l'adresse des membres de ces derniers.

Leurs statuts ne devront contenir aucune disposition contraire aux statuts de l'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine, de leur(s) fédération(s), de la confédération.

L'affiliation d'un nouveau syndicat à la CGT est acquise sauf opposition de sa fédération ou de son union départementale, relative à l'indépendance et au respect de nos valeurs. La création d'un syndicat ne doit pas venir concurrencer une implantation syndicale CGT existante sur le même périmètre.

Au cas où une restructuration d'entreprise ou d'administration conduit à la présence de plusieurs syndicats CGT sur le même périmètre, ceux-ci doivent réunir les adhérent-es de la CGT concerné-es pour qu'ils et elles décident de la façon de travailler ensemble et de la forme d'organisation CGT qui en découle, ceci en lien avec les unions départementales et les fédérations concernées.

En cas de modification de ses statuts, le syndicat en informe l'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine, et la ou les fédérations concernées.

4-2 : Radiation

Seul le Congrès de l'Union Départementale CGT des Hauts-de-Seine, en concertation avec la ou les fédérations concernées, et à la majorité des trois-quarts des votant-es, est habilité à prononcer la suppression ou la radiation d'une organisation adhérente à l'Union Départementale CGT.

La radiation pourra être prononcée en cas de manquement grave ou d'actes contraires aux présents statuts, et aussi pour refus de paiement des cotisations.

L'organisation radiée, pour quelque cause que ce soit, doit solder les cotisations dues.

En cas de force majeure, un laps de temps pourra être accordé pour les cotisations dues, ce délai ne pourra en aucun cas excéder 6 mois.

L'organisation démissionnaire ou radiée qui demanderait sa réadmission devra acquitter le montant des cotisations dont elle était redevable au moment de sa radiation ou de sa démission au cas où le règlement de sa dette n'aurait pas été effectué à la date de sa demande de réadmission.

Le Comité Général, sur proposition de la Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine, peut décider en concertation avec la ou les fédérations concernées, la suspension d'une organisation adhérente à la majorité des trois quarts des votant-es. Cette organisation et l'ensemble des syndiqué-es qui la compose devra être préalablement entendue. Elle pourra faire appel de la décision dans le respect des droits de la défense devant le Congrès de l'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine.

En cas de persistance, la Confédération Générale du Travail sera appelée à arbitrer le conflit.

ARTICLE 5 : RELATIONS

5-1 *Les relations entre organisations CGT et l'UD*

Les relations entre organisations CGT et l'Union Départementales des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine sont fondées sur les principes de la démocratie syndicale et du fédéralisme.

Toutes les organisations qui la composent disposent d'une pleine autonomie d'expression, de décision et d'action dans le respect des présents statuts, recherchent entre elles, en permanence, les coopérations et la complémentarité avec les autres composantes de la CGT, la prise en compte des intérêts communs de l'ensemble des salarié-es.

5-2 *Les coopérations entre organisations CGT*

Les coopérations entre organisations CGT s'exercent notamment pour contribuer

- au développement des convergences d'intérêt et des solidarités de lutte.
- à la création, au développement des activités des syndicats.
- à l'expression de la CGT, son implantation, dans toutes les entreprises, services, zones d'activités, catégories où elle n'est pas encore organisée.

5-3 *Union Régionale de l'Ile-de-France (URIF CGT)*

L'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine adhère à l'Union Régionale CGT Ile-de-France, 263 rue de Paris à Montreuil (93).

Elle participe à l'activité et aux initiatives prises régionalement. L'URIF CGT propose le montant de sa cotisation. Celle-ci est votée par le Congrès de l'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine ou par un Comité Général. Celle-ci est comprise dans le montant de la cotisation de l'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine.

5-4 *Les Unions Locales*

Les unions locales sont constituées par les syndicats et sections syndicales relevant d'une même zone géographique.

Au sein d'un département, les zones géographiques des unions locales sont définies ou modifiées par le congrès ou le comité général de l'union départementale. Une même union locale peut couvrir des zones géographiques contiguës de plusieurs départements, par décision concertée des unions départementales concernées.

Le syndicat rayonnant sur le territoire de plusieurs unions locales participe à la vie syndicale et acquitte cotisation aux unions locales concernées pour le nombre de syndiqué·es relevant de chacune d'elles, le cas échéant par l'intermédiaire de ses sections syndicales, conformément à l'annexe financière.

L'union locale impulse et coordonne l'activité de la CGT sur son périmètre, et participe à la mise en œuvre des décisions départementales, fédérales et confédérales. Elle est le lieu privilégié où les syndicats et sections syndicales des petites, moyennes et grandes entreprises des secteurs privé, public et nationalisé, les privé·es d'emploi et les retraité·es, peuvent définir et préciser leurs objectifs communs, épauler mutuellement leurs actions, donner toute leur efficacité aux luttes professionnelles et d'ensemble.

Elle développe les solidarités entre tous et toutes les salariées, de toutes générations, ayant ou non un emploi, un logement, des droits sociaux. Elle donne au déploiement de la CGT toute l'ampleur nécessaire sur son territoire.

Elle contribue à la création et au développement d'organisations syndicales nouvelles parmi les salarié·es actif·ves, retraité·es et privé·es d'emploi.



Elle permet l'accueil et l'organisation temporaire des syndiqué·es isolé·es.



Les syndicats et les sections concernées, les fédérations et l'union départementale veillent en permanence à la construction et aux moyens de fonctionnement, humains et matériels des unions locales.



5-5 *Les Unions Professionnelles*

Les unions professionnelles sont de la responsabilité des fédérations qui les mettent en place en coopération avec les syndicats et sections.

Avec les fédérations et les organisations concernées, l'Union Départementale contribue à la vie de ses outils et les associe à l'activité départementale afin d'en assurer la cohérence interprofessionnelle.

5-6 *L'Union Syndicale des Retraité·es (USR)*

L'Union Syndicale des Retraité·es des Hauts-de-Seine est destinée à regrouper les salarié·es en situation d'inactivité professionnelle (retraité·es, préretraité·es), en vue d'assurer la défense et l'amélioration de leurs intérêts économiques, sociaux et moraux, collectifs ou individuels.

L'Union Syndicale des Retraité·es des Hauts-de-Seine adhère à l'Union Confédérale des Retraité·es ; à ce titre elle met en œuvre l'action confédérale parmi les retraité·es, préretraité·es.

Elle assure l'information, la liaison et la coordination des organisations de la CGT du département des retraité·es, préretraité·es dans l'orientation et les actions de la CGT.

Son rôle se définit ainsi :

- représenter ses mandant·es dans les commissions et organismes départementaux et locaux les intéressant et dans les délégations auprès des pouvoirs publics.
- informer par tous les moyens et populariser ses positions auprès de l'ensemble des retraité·es, préretraité·es. Entre autres, elle diffuse pour ce faire le journal confédéral "Vie Nouvelle".

- coopérer avec les unions locales et unions professionnelles et d'une façon générale avec tous les syndicats de la CGT du département dans le but de coordonner les activités concernant les revendications des retraité·es ainsi que dans le domaine de la continuité syndicale et de la syndicalisation des retraité·es.

Les ressources financières au fonctionnement de l'USR sont définies au sein du budget de l'Union Départementale après concertation entre la direction de l'USR et la Commission Exécutive de l'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine.

5-7 *La Commission Départementale de l' Union Générale des Ingénieur·euses Cadres et Technicien·nes*

Les ingénieur·euses, cadres, technicien·nes et agent·es de maîtrise ont, dans la CGT, des formes d'organisation adaptées à leur situation professionnelle, économique et sociale spécifique et répondant à l'exigence d'une convergence d'intérêts et d'actions de tous et toutes les salarié·es dans chaque entreprise.

L'activité UGICT parmi ces salarié·es se mène conformément aux orientations de l'UGICT nationale et de l'Union départementale. + +

Ses orientations sont définies et mises en œuvre par la Commission Départementale de l'UGICT dont la composition est représentative des professions et des localités des Hauts-de-Seine. + +

Cette instance assure l'information, la liaison et la coordination des organisations syndicales CGT groupant les ICTAM (ingénieur·euses, cadres, technicien·nes, agent·es de maîtrise) du département dans l'orientation et les actions de la CGT. Elle est sous la responsabilité de la Commission Exécutive de l'Union Départementale. + +

En outre, son rôle se définit ainsi, en ce qui concerne les ICTAM :

- représenter ces catégories sociales dans les commissions et organismes départementaux, dans les délégations auprès des pouvoirs publics et des organismes patronaux.
- informer par tous les moyens (circulaires, documents, presse) des problèmes particuliers à leurs catégories et veiller à la diffusion des publications spécifiques de la CGT.
- veiller, dans le respect du fédéralisme, au renforcement de la CGT parmi ces catégories, à la mise sur pied d'activités et de structures syndicales CGT spécifiques aux ICTAM dans les entreprises et les unions locales, au collectage des cotisations, à la politique des cadres syndicaux.
- veiller à la bonne inscription des adhérent·es dans Cogitiel et au paiement à Cogétise par les syndicats de cotisations UGICT pour les adhérent·es relevant de ces catégories afin qu'ils et elles puissent recevoir le journal « OPTIONS ».

Les ressources financières nécessaires au fonctionnement de la Commission UGICT sont définies au sein du budget de l'union Départementale après une concertation entre la Commission Départementale de l'UGICT et la Commission Exécutive de l'Union Départementale.

5-8 *Comité des Privé·es d' Emploi et des Précaires*

Au sein de l'union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine, il est constitué un « Collectif départemental pour la conquête de l'emploi ».



Il est composé des syndiqué·es des organisations de privé·es d'emploi et des syndicats d'actif·ves.

Il travaille en cohérence avec les orientations de l'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine, de l'Union Régionale, de la Confédération et du comité national des privé·es d'emploi, afin de développer la syndicalisation en direction des privé·es d'emploi et précaires et coordonner les initiatives revendicatives particulières à ces catégories, sous la responsabilité de la CE de l'UD.

5-9 *Droits, Libertés et Action Juridique (DLAJ)*

La bataille pour la conquête de nouveaux droits et pour les libertés est une constante du mouvement ouvrier de notre pays. Ces droits sont avant tout des droits pour les travailleuses et les travailleurs et pour leurs organisations syndicales.

L'activité « Droits, Libertés et Action Juridique » est animée et impulsée par un collectif départemental composé de militant·es syndicaux·les d'entreprises, d'unions locales, d'unions syndicales, de conseiller·es du ou de la salariée, de conseiller·es Prud'hommes, assesseur·eusses au Pôle social, de défenseur·euses syndicaux·les, d'animateur·trices DLAJ.

Ce collectif est placé sous la responsabilité de la CE de l'UD. Il constitue l'outil politique et spécifique de nos organisations syndicales du privé et du public, pour maîtriser et impulser tous les aspects de la bataille des droits, libertés et actions juridiques, tant sur le plan collectif qu'individuel.

Le fonctionnement matériel et financier de cette activité est déterminé par la CE de l'Union départementale.

5-10 *Collectifs*

La Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine peut décider à tout instant de constituer des collectifs de travail et d'études sur des questions qui concernent les domaines de la vie syndicale, de l'activité revendicative et des questions transverses comme celles touchant les aspects économiques du département.

Des dossiers ponctuels peuvent être confiés à des membres de la Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine.

5-11 *INDECOSA*

Les adhérent·es CGT sont de droit membres de l'Association pour l'Information et la Défense des Consommateur·rices Salarié·es "INDECOSA CGT".

L'Union Départementale des Hauts-de-Seine est dotée d'un outil associatif : "INDECOSA-CGT" et se fixe comme objectif d'être au plus près des salarié·es - consommateur·rices - usager·es. Son rôle et son activité se posent de plus en plus avec force. L'association peut et doit s'appuyer sur l'existence et les potentialités de la CGT.

Cette activité est placée sous le contrôle de la Commission Exécutive.

5-12 *Institut d'Histoire Sociale (IHS) des Hauts De Seine.*

Cet institut mis en place par l'UD des Hauts-de-Seine est domicilié en son siège. Il est régi par la loi de 1901, et conformément à ses statuts.

L'Institut d'Histoire Sociale 92 est chargé de faire vivre la connaissance de l'histoire sociale et syndicale, point d'appui important pour le développement des actions d'aujourd'hui et de demain.

Il est composé de militant·es des organisations adhérentes à l'UD, sous la responsabilité de la CE.

TITRE III: VIE ET ACTIVITÉS DÉPARTEMENTALES

ARTICLE 6 : CONGRES

6-1 Définitions et rôle

Le Congrès est l'instance souveraine de l'Union Départementale.

Il adopte démocratiquement l'orientation à donner à l'activité de l'Union Départementale.

La démocratie syndicale assure à chaque syndicat et section la libre expression de son opinion sur toutes les questions concernant les intérêts des salarié-es et le fonctionnement de l'organisation.

L'Union Départementale organise, au moins tous les 3 ans, le Congrès Départemental des Syndicats et sections. La date, le lieu et l'ordre du jour sont fixés par la Commission Exécutive.

Les documents préparatoires (rapport d'activité, document d'orientation et éventuelles modifications statutaires) au Congrès seront adressés aux syndicats et sections au moins deux mois avant ses travaux.

6-2 Mandats

Le Congrès Départemental est constitué par les représentant-es mandaté-es des syndicats, sections syndicales d'actif-ves, de retraité-es et de privé-es d'emploi. + +

La Commission Exécutive détermine les modalités de représentation des syndicats, des sections suivant les principes ci-après : + +

- Fixer le nombre de délégué-es dans une limite compatible avec les conditions matérielles et les exigences d'une libre et sérieuse discussion de l'ordre du jour du Congrès. + +
- Permettre la désignation d'un-e délégué-e direct-e par le plus grand nombre possible de syndicats de l'Union Départementale. + +
- Chaque syndicat constitué, ayant déposé ses statuts en mairie, dispose d'un mandat de droit.
- La représentation des syndicats et sections est fonction de leur nombre d'adhérent-es dans le département. Cette représentation est calculée à partir du règlement du FNI par les syndicats et sections à Cogétise, sur la moyenne des trois exercices précédant le congrès.
- L'USR organise la représentation des sections syndicales interprofessionnelles de retraité-es.
- Pour les syndicats créés en cours de mandat, le nombre de mandats sera calculé au prorata du nombre de mois d'adhésion à l'Union Départementale.

6-3 Voix

Chaque organisation représentée directement ou indirectement aura droit à un nombre de voix correspondant au nombre de ses cotisations en prenant comme base le nombre de timbres payés à Cogétise pendant les 3 années précédentes et divisé par 30.

Pour les syndicats créés en cours de mandat, le nombre de voix sera calculé au prorata du nombre de mois d'adhésion à l'Union Départementale.

6-4 Membres de droit au congrès.

Les membres de la Commission Exécutive et de la CFC sortante assistent de droit au Congrès, mais ils et elles ne peuvent prendre part aux votes que s'ils et elles sont délégué-es par leur syndicat.

Les unions locales et les unions syndicales sont représentées de droit au Congrès à titre consultatif.

6-5 Modalités de déroulement

Le Congrès élit un Bureau pour l'ensemble de ses travaux. Il a toute autorité et tout pouvoir pour diriger les travaux et faire face à tout événement exceptionnel.

A l'issue de l'élection du Bureau du Congrès, les délégué·es élisent : une commission des mandats et votes, une commission des candidatures (pour la Commission Exécutive et la Commission Financière et de Contrôle).

Toutes les opérations de vote sont placées sous le contrôle et la responsabilité de la Commission des mandats et votes élue par le Congrès.

Après avoir délibéré et voté sur les questions à l'ordre du jour, ainsi que sur le rapport de la Commission Financière et de Contrôle, le Congrès élit la Commission Exécutive.

Les votes sur l'ordre du jour se déroulent à main levée ou par mandats si la majorité du Congrès le demande.

La Commission Exécutive est élue par mandats. Elle se réunit immédiatement et élit en son sein le ou la Trésorière et le ou la Secrétaire Générale, qui sont ensuite présenté·es au Congrès.



6-6 Congrès extraordinaire

Un congrès extraordinaire peut être convoqué par le Comité Général ou à la demande des 2/3 des organisations adhérentes à l'Union Départementale.



ARTICLE 7 : ORGANISMES DE DIRECTION

7-1 Le Comité Général

Dans l'intervalle des Congrès de l'Union Départementale, le Comité Général a qualité pour prendre toutes mesures nécessaires à l'application des décisions du Congrès, ainsi que de ce que l'actualité du moment nécessitera.

Il a pour rôle le contrôle de l'orientation définie par le Congrès.

Il contrôle également l'administration de l'Union Départementale et pourvoit au remplacement de tout membre de la Commission Exécutive et de la Commission Financière et de Contrôle.

Il se compose :

- des délégué·es des syndicats et des sections syndicales, dûment mandaté·es.

Assistent au Comité Général, avec voix consultative :

- les secrétaires des Unions Syndicales (ou de leurs représentant·es dûment mandaté·es)
- les secrétaires d'unions locales (ou de leurs représentant·es)
- la Commission Exécutive
- la Commission Financière et de Contrôle.

Il est convoqué par la Commission Exécutive et se réunit autant de fois qu'elle le jugera nécessaire. Le nombre de voix de chaque délégué·e est fixé sur la base des cotisations réglées à Cogétise sur l'exercice précédent sa tenue, divisé par 10.

L'ordre du jour est fixé par la Commission Exécutive et communiqué à chaque syndicat, Union Syndicale et Union Locale, au moins deux mois avant la date prévue.

7-2 *La Commission Exécutive*

Entre les Congrès et les Comités Généraux, l'Union départementale est administrée par une Commission Exécutive, dont le nombre des membres est fixé à chaque Congrès.

Les membres de la Commission Exécutive sont élus par le Congrès sur proposition de la Commission Exécutive sortante à partir des propositions de candidatures émanant des syndicats, sections, adhérents à l'Union Départementale, à condition que les candidatures soient transmises dans des délais suffisants (au moins 15 jours avant).

La liste provisoire des candidatures est publiée à l'avance, par ordre alphabétique, afin de permettre aux syndicats et syndiqué-es de débattre et de participer à l'élection de leurs organismes de direction.

La Commission Exécutive sortante donne un avis sur les nouvelles propositions afin d'aider la commission des candidatures élue au congrès à se prononcer. Celle-ci est composée d'un collectif élu par le congrès ainsi que d'un-e représentant-e par syndicat du département, délégué au Congrès. Les votes de cette commission prennent en compte les voix attribuées à chaque syndicat, tels que définis à l'article 16.

7-3 *Rôle et fonctionnement*

La Commission Exécutive dirige, impulse et coordonne toute l'activité de l'Union Départementale entre Congrès et Comités Généraux.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour administrer.

Dans le cadre des obligations légales de certification et de publication des comptes des organisations syndicales, la commission exécutive approuve les comptes de l'Union Départementale après que le bureau les ait arrêtés.

Elle peut nommer des Commissions de travail et d'études nécessaires à l'activité de l'Union Départementale.

Elle fixe des règles de vie et des règles financières.

La Commission Exécutive se réunit au minimum 10 fois par an, et aussi souvent que nécessaire.

En cas de démission collective de la majorité de ses membres, la Commission Exécutive devra continuer ses fonctions jusqu'à la réunion du Comité Général qu'elle devra convoquer dans les plus brefs délais.

Le Comité Général devra pourvoir au remplacement des membres démissionnaires de la Commission Exécutive en attendant le prochain Congrès.

7-4 *Commissions de travail de la Commission Exécutive*

Au sein de la Commission Exécutive existent des Commissions de travail dans lesquelles se répartissent les membres de la Commission Exécutive.

Elles permettent d'impulser et de proposer les différentes actions dans leurs domaines respectifs.

Il peut exister autant de Commissions de travail que le juge nécessaire la Commission Exécutive, qui est seule habilitée à prendre les décisions et à donner l'orientation générale.

La participation à ces Commissions de travail peut être élargie, sous la responsabilité de la Commission Exécutive, à des adhérent-es non-membres de celle-ci.



7-5 *Le Bureau*

Le Bureau de l'Union Départementale des Syndicats CGT, élu par la Commission Exécutive, gère celle-ci en conformité des décisions et directives de la Commission Exécutive.

Il prépare les travaux de la Commission Exécutive et organise l'exécution permanente des décisions de celle-ci.

Avec l'aide de la Commission Exécutive, il impulse le travail Collectif de l'Union Départementale.

Le Bureau se réunit au moins deux fois par mois. Il assure la représentativité de l'Union Départementale partout où la présence de la CGT est jugée nécessaire.

Les membres du Bureau sont rééligibles. Le remplacement ou l'élection d'un membre du Bureau est de la compétence de la Commission Exécutive.

ARTICLE 8 : RESSOURCES FINANCIÈRES, COTISATIONS ET COMMISSION FINANCIÈRE ET DE CONTRÔLE

8-1 *Ressources financières*

Les ressources financières de l'Union Départementale proviennent :

1/ des cotisations syndicales

2/ du produit des souscriptions, des subventions, legs et dons de toutes natures

3/ des intérêts et produits de placements éventuels.

Les syndicats ainsi que sections syndicales sont tenus de se conformer aux dispositions contenues dans l'annexe financière concernant le reversement des quotes-parts des cotisations.

8-2 *Cotisations*

La cotisation syndicale versée régulièrement par chaque syndiqué·e – et sa ventilation à chacune des organisations qui constituent la CGT – matérialise son appartenance à la CGT et constitue un élément essentiel du financement de l'organisation.

Le montant du pourcentage affecté au champ départemental, doit être conforme aux dispositions votées lors des congrès Confédéraux sur proposition de la Commission Exécutive. Il est soumis au vote du congrès ou du Comité Général.

La cotisation assure l'indépendance de toute l'organisation. Elle donne les moyens d'une activité syndicale de qualité et permet d'en assurer le développement.

Cette cotisation est égale à 1 % du salaire net, toutes primes comprises, ou 0,50 % de la pension ou retraite (régime de base +complémentaire). Cette dernière doit tendre au 1%.

Le premier timbre de chaque feuillet du carnet pluriannuel est le FNI.

Le reversement à Cogétise du pourcentage décidé par la confédération (article 36 des statuts confédéraux) sur le montant du FNI acquitté par le ou la syndiquée, sert à :

- comptabiliser le nombre de syndiqué·es ;
- financer le "Fond National Interprofessionnel".

Le Fonds National Interprofessionnel organise la solidarité financière entre les organisations de la CGT ; il a pour vocation fondamentale de contribuer à développer l'action, l'implantation, le renforcement et le redéploiement de la CGT au service d'une activité syndicale de qualité et en fonction des réalités et exigences.

Il est également sollicité pour corriger les inégalités de moyens entre les organisations et surmonter leurs difficultés et répondre à des besoins d'intérêt commun.

La gestion de ce fonds est assurée par une commission élue par le CCN et placée sous la responsabilité du bureau confédéral.

Le CCN et la Commission Exécutive sont régulièrement informés et consultés quant à l'activité et la gestion de ce fonds.

8-3 Commission Financière et de Contrôle

Une Commission Financière et de Contrôle est élue par le Congrès, selon les mêmes modalités que la Commission Exécutive (article 7-2).

Elle est composée de trois membres n'appartenant pas à la Commission Exécutive. Elle désigne en son sein un ou une Présidente.

Ses membres assistent aux réunions de la Commission Exécutive.

Le ou la Présidente est responsable de la convocation de la Commission. En cas de défaillance du ou de la Présidente, chaque contrôleur-euse est habilité-e à prendre l'initiative de convoquer la Commission. Celle-ci se réunit une fois par trimestre et aussi souvent qu'elle le juge nécessaire. Elle consigne ses observations sur un cahier de procès-verbal ouvert à cet effet.

La Commission Financière et de Contrôle est à la disposition des syndicats et des unions locales du département pour les aider à la mise en place et au fonctionnement de leur Commission Financière et de Contrôle.

Elle a pour tâche de veiller à la bonne gestion financière de l'Union Départementale. Elle se soucie de la rentrée régulière des cotisations.

La Commission Financière de Contrôle est un organisme de contrôle et d'évaluation de l'application des orientations du Congrès en matière financière.

Elle vérifie que les dépenses sont conformes aux décisions de la Commission Exécutive prises lors du vote du Budget.

Elle a compétence pour formuler toute suggestion, remarque, proposition et critique qui relèvent de ses attributions.

La Commission Financière et de Contrôle présente un compte-rendu à chaque Congrès et au moins une fois par an à la Commission Exécutive et au Comité Général lorsque les questions financières sont à l'ordre du jour du comité Général.

En cas de démission d'un de ses membres, la Commission Exécutive pourvoit à son remplacement en son sein en l'attente du prochain comité général ou Congrès qui procédera alors à l'élection partielle selon la procédure de l'alinéa 1 de l'article 8-3.

ARTICLE 9 : REPRÉSENTATION EN JUSTICE

Article 9-1

Sur délibération de la Commission Exécutive ou du Bureau, en cas d'extrême urgence, le ou la Secrétaire Générale dispose, de par les présents statuts, d'un mandat de l'Union Départementale CGT des Hauts-de-Seine afin d'agir et de la représenter en justice et ce conformément, notamment aux dispositions des articles L 2132-3 et L 2262-9 du Code du Travail.

Le ou la Secrétaire Générale de l'Union Départementale pourra se porter partie civile, porter plainte, agir en dommages et intérêts, intervenir dans une procédure en diffamation, etc. pour le compte de l'Union Départementale CGT dans tout procès où les intérêts de l'Union Départementale CGT sont en cause.

Il ou elle aura également le pouvoir de transiger dans toutes les formes de contentieux où l'Union Départementale CGT aura eu intérêt à intervenir.

Le Bureau de l'Union Départementale garde la faculté de désigner par délibération valant pouvoir l'un-e de ses membres afin de représenter l'Union Départementale en justice, tant comme défenseur-euse que demandeur-euse, notamment dans les cas prévus par l'article L 2132-3, L.2262-9 et L.2262.10 du Code du Travail.

Le ou la Secrétaire de l'Union Départementale pourra déléguer ce pouvoir statutaire à tout membre du Bureau qu'il ou elle aura délégué par lettre portant sa signature, le nom du ou de la délégataire, la durée de cette délégation et son étendue.

Le ou la Secrétaire Générale ou son délégataire aura le pouvoir de désigner en toutes matières juridiques et judiciaires, les Conseils et avocat-es utiles à la défense des intérêts de l'Union Départementale CGT des Hauts-de-Seine.

Le ou la secrétaire Générale rendra compte régulièrement des résultats des procédures et contentieux en cours devant le bureau. Il présentera le bilan financier de dites actions.

La Commission Exécutive sera informée par le Bureau et par le collectif Droits, Libertés et Action Juridique, de la politique syndicale menée par l'Union Départementale dans le domaine juridique et judiciaire.

Article 9-2

Pour affirmer sa solidarité avec les travailleurs et travailleuses en lutte et les privé-es d'emploi, l'Union Départementale des syndicats CGT viendra en aide aux victimes de la répression patronale et gouvernementale en assurant leur défense s'il y a lieu. Elle apportera son appui aux divers mouvements revendicatifs et inter-corporatifs régionaux et nationaux.

Elle organisera des souscriptions à cet effet. La Commission Exécutive est chargée de la répartition. Le Comité Général en est tenu informé.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION - INFORMATION

Article 10-1 Communication

Dans le but d'informer les syndiqué-es, le « flash info » de l'Union Départementale est envoyé aux organisations adhérentes.

L'Union Départementale se fixe l'objectif d'utiliser tous les moyens de communications modernes (édition de journal, site internet, réseaux sociaux, ...), afin de développer et améliorer sa communication vers ses adhérent-es et les salarié-es du département.

Article 10-2 Publications CGT

Les syndicats et sections syndicales adhérents se font une priorité de diffuser les publications éditées par la Confédération, et en particulier la NVO auprès des militant-es, élu-es et mandaté-es.

Les syndiqué-es reçoivent « Ensemble » dès qu'ils sont enregistrés dans Cogitiel. "OPTIONS" et "VIE NOUVELLE" sont diffusées vers les salarié-es concerné-es.

"LE PEUPLE" est diffusé vers les militant-es. Il a pour objet de porter à la connaissance des organisations les orientations de la direction confédérale.

ARTICLE 11 : DÉLÉGATIONS

Article 11-1

Il est formellement interdit à tout·e membre de la Commission Exécutive, du Bureau de l'Union Départementale des Syndicats CGT de se servir de son titre dans un acte politique ou électoral extérieur à l'organisation.

Article 11-2

Conformément à l'article 12 des statuts confédéraux, l'Union Départementale est dans le département l'organisme représentant la CGT. A ce titre, elle désigne des délégué·es et mandataires dans les organismes où sa représentation est jugée nécessaire.

En aucun cas les délégué·es ou mandataires de l'Union Départementale des Syndicats CGT, dans l'exercice de leur mandat, ne pourront, dans les réunions ou manifestations publiques, avoir une attitude contraire aux indications ou décisions prises par le Comité Général ou le Congrès.

Article 11-3 Représentation de la CGT dans le département

Dans toutes les élections ou désignations syndicales à caractère départemental et interprofessionnel, la Commission Exécutive de l'Union Départementale aura à se prononcer sur les propositions de candidatures des syndicats et sections syndicales.

Elle élaborera la liste qui représentera la CGT dans le département sur les critères qu'exige la situation du moment.



ARTICLE 12 : MODIFICATIONS DES STATUTS

Les propositions des modifications devront être adressées au Bureau de l'Union Départementale des syndicats CGT qui devra les faire parvenir aux syndicats adhérents au moins deux mois avant le Congrès appelé à en discuter.

En aucun cas les modifications apportées ne pourront être en contradiction avec les statuts de la Confédération Générale du Travail.

Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par un Congrès.

Ils entrent en vigueur dès leur adoption et sont déposés en mairie de la ville du siège.

ARTICLE 13 : DISSOLUTION

La dissolution de l'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine ne pourra être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des délégué·es mandaté·es spécialement par les organisations adhérentes d'un Congrès extraordinaire.

L'ensemble des biens immobiliers, matériels et financiers sera mis en dépôt à la Confédération Générale du Travail jusqu'au jour où sera reconstitué une Union Départementale.

ARTICLE 14 : SIÈGE SOCIAL

L'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine a son siège au 87, rue Pierre Curie à Nanterre 92000. Il pourra être transféré par décision de sa commission exécutive.

ANNEXE FINANCIÈRE AUX STATUTS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS CGT DES HAUTS-DE-SEINE


Préambule


La présente annexe financière répond à l'article 8-2 et 8-3 des statuts de l'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine dans le cadre du nouveau système et de répartition des cotisations adopté par les 47ème et 48ème congrès confédéraux de la CGT.


Article A :

Chaque syndicat encaisse sur son compte bancaire les cotisations des syndiqué-es. Il en conserve un pourcentage conformément aux décisions de congrès ou comité pour lesquels il a été représenté : congrès confédéral, congrès ou comité général de sa fédération, de son union départementale. Il reverse le pourcentage complémentaire à Cogétise, organisme CGT de répartition des cotisations, lequel reverse à chaque organisation bénéficiaire la part qui lui revient (confédération, union départementale, fédération).

Article B : Répartition du champ territorial de l' Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine

Le Comité Général du 16 janvier 2007 a fixé le taux de la part du champ territorial à 27%. Ce champ comprend les parts : URIF 2% , UD 14%, UL 7% , fonds de solidarité de compensation et de développement 2% , fonds risque UD 2%. 

Le congrès de l'Union Départementale des 17-18-19 juin 2014 a modifié la répartition des champs de la façon suivante : 

URIF 2%, UD 14%, UL 8%, fonds de solidarité de compensation et de développement 1%, fonds risque UD 2%. 

Le système de gestion confédéral « Cogétise » reverse les parts respectives sur les comptes de l'URIF, des unions locales. Concernant les cotisations de l'Union Départementale, fonds de solidarité et fonds risques, "Cogétise" effectue les versements sur 3 comptes différents ouverts par l'union départementale.

Article C : Utilisation du fonds de solidarité de compensation et de développement

En cas de difficulté financière, une union locale pourra demander une aide du fonds mutualisé. Le dossier constitué :

- Du motif de la demande,
- Du montant demandé,
- D'une délibération de la Commission Exécutive de la structure sur la demande,
- Du budget des 3 dernières années dont l'année en cours,

Sera instruit par la Commission Financière de Contrôle et le ou la trésorière de l'Union Départementale des Syndicats CGT des Hauts-de-Seine et soumis à décision de la Commission Exécutive de l'Union Départementale.

Suivant les situations, il pourra s'agir d'un prêt ou d'une participation partielle, charge à l'organisation demanderesse de rembourser le fonds, une fois sa situation financière rétablie.

Pour ce faire, elle devra communiquer ses bilans financiers à la Commission Financière et de Contrôle tant que les remboursements ne seront pas complètement effectués suivant les modalités établies.

La décision de la Commission Exécutive sera transmise à la Commission Exécutive de l'organisation concernée.

Un bilan de l'utilisation des fonds sera fait lors de chaque Congrès.

Afin de permettre l'implantation syndicale, le fonds de solidarité pourra être utilisé à la mise en œuvre de plans de syndicalisation dans les Hauts-de-Seine, mis en place par la Commission Exécutive.

Statuts modifiés par le Congrès le 14 mars 2025.

Charte Égalité Femmes/ Hommes



Elu.es et mandaté.es

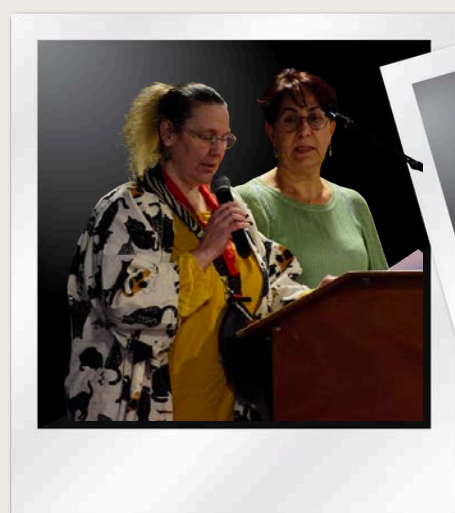


Charte de la Vie Syndicale



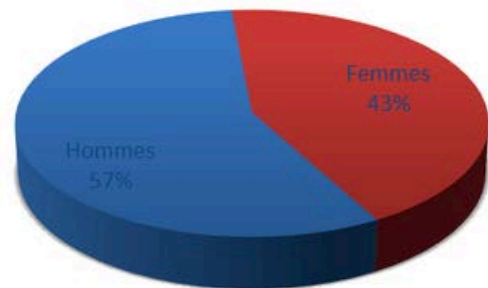
Résultats des votes sur les Statuts

pour	4401	98,95%
contre	15	0,34%
abstention	31	0,71%
nppv	0	-



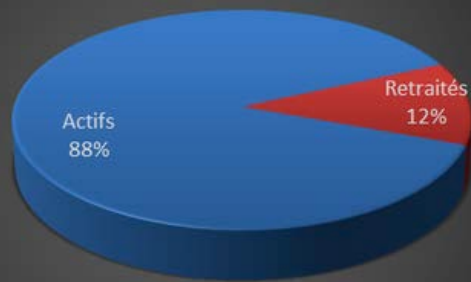
Typologie de nos Délégué·es au 21ème congrès

Répartition Femmes / Hommes



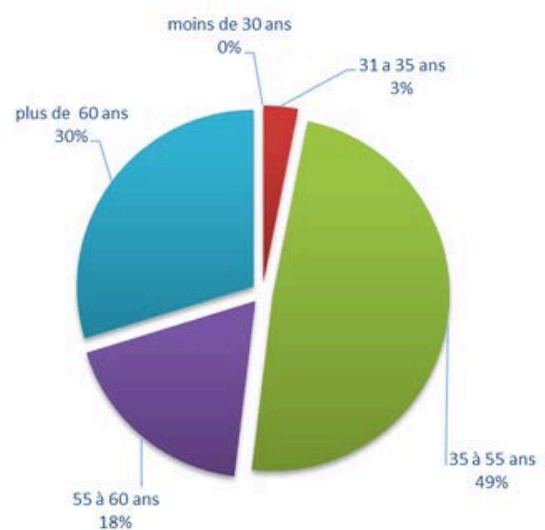
■ Hommes ■ Femmes

Répartition par Statut sociétal

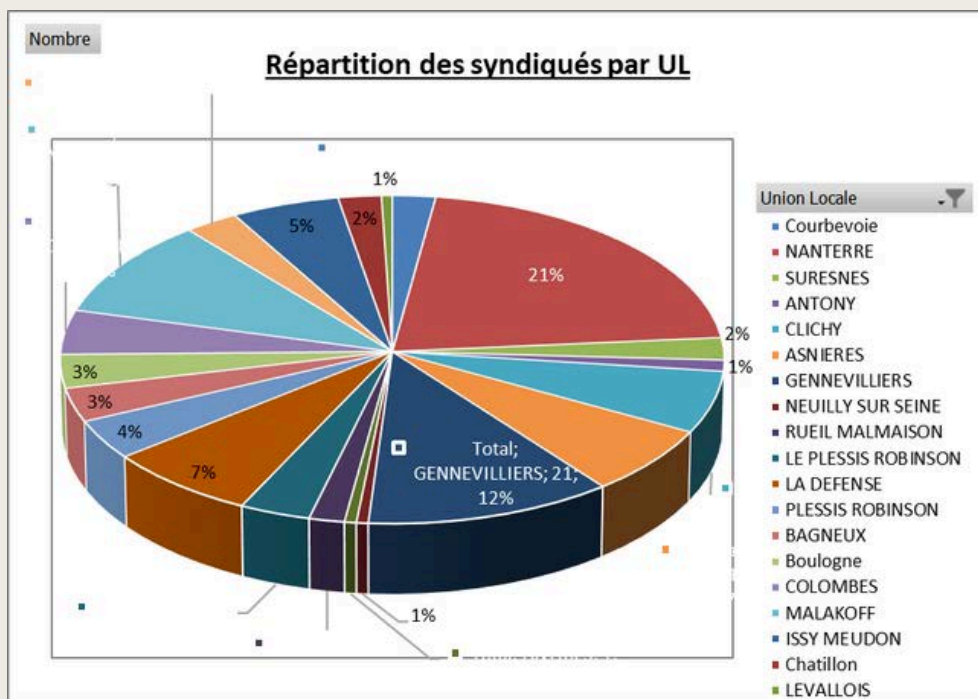
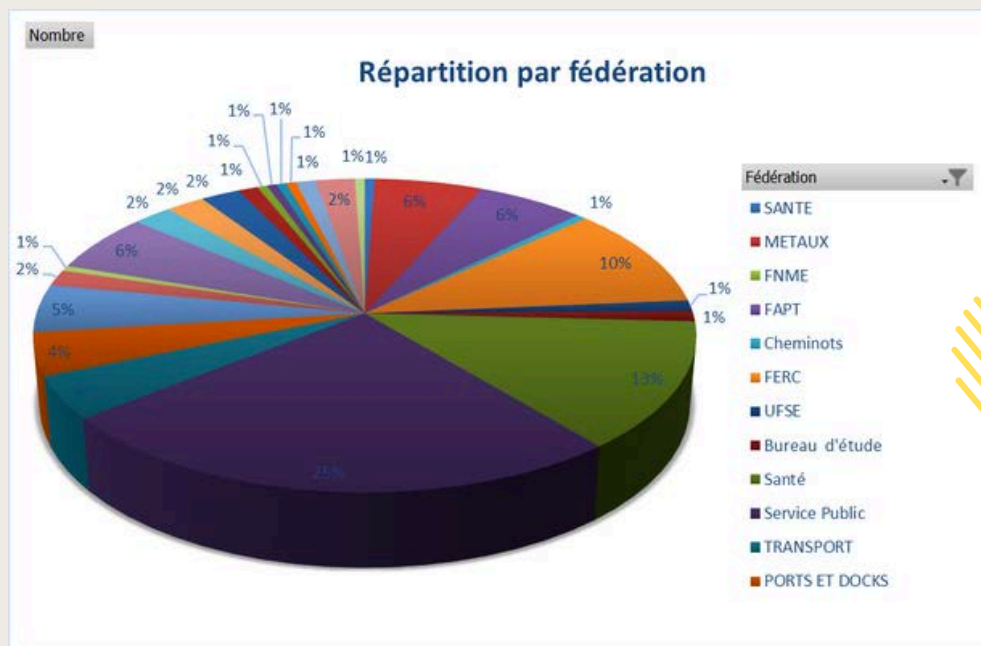


■ Actifs ■ Retraités

Répartition par tranche d'âge



■ moins de 30 ans ■ 31 à 35 ans ■ 35 à 55 ans ■ 55 à 60 ans ■ plus de 60 ans





Toutes les décisions politiques présentées dans ce rapport sont issues de nos engagements et de notre feuille de route validés collectivement lors de notre congrès de 2021 et ont été confortées par notre Comité Général de 2023.

Faits marquants

2022

- Audit « confédéral » des comptes de l'UD et la SOCONA
- TUP (transmission universelle de patrimoine) de la SOCONA : l'UD devient propriétaire des locaux de la Rotonde
- 1er dossier contre Riso pour un contrat toxique soldé par transaction de 75k€ au lieu de 168 k€ demandés

2023

- Règles de vie financières adoptées par la CE
- Comptes de l'UD de nouveau approuvés par le CAC (commissaire aux comptes)
- Mandat donné par la CE pour vendre les locaux de la Rotonde
- Avance de trésorerie par la Confédération et l'URIF pour de nouveaux locaux (275 k€)

2024

- Vente des locaux de la rotonde et achat des locaux Clémenceau
- Risque sur procédure judiciaire DLA levé (litige de propriété sur une salle de réunion)
- Baisse drastique des charges de copropriété (de 100 k€ à 25k€)

2025

- 2^{ème} dossier contre Locam soldé par transaction de 70k€ au lieu de 112 k€ demandés

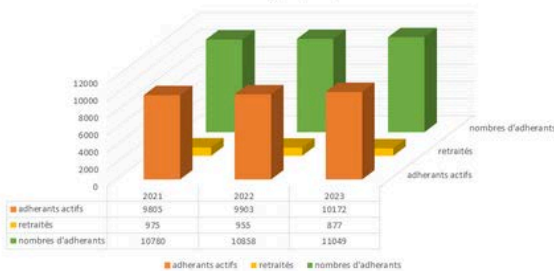


Evolution dans le 92 du nombre d'adhérent.es sur 3 ans



L'élément essentiel de mesure du rapport de force, dans un syndicat de classe et de masse est le nombre des adhérent.es.

Titre du graphique



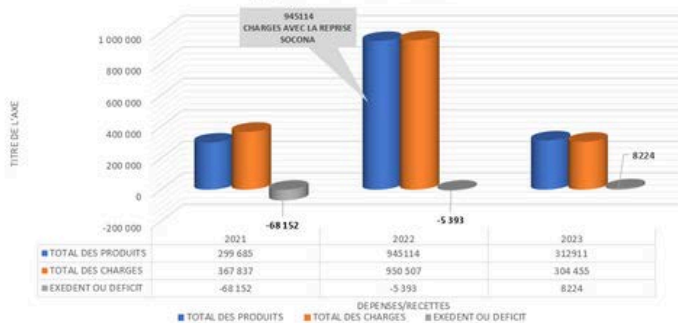
Le tableau ci-dessus représente le baromètre de notre rapport de force. C'est un indicateur de notre influence dans le salariat de notre département. Notre indépendance financière dépend en premier lieu des cotisations à 1% des adhérent.es. C'est la première fois depuis 2020 que le nombre de nos syndiqué-es. augmente régulièrement sur les années de mandature.

Source état d'orga confédéral



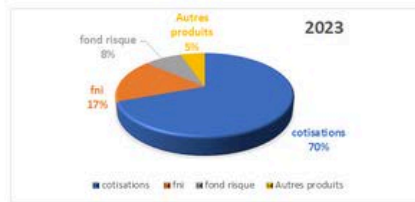
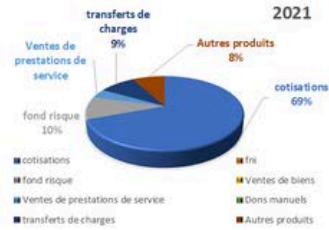
Charges = dépenses,
Produits = recettes

Charges et Produits



- En 2021 le compte de résultat affiche un total produit de 299 685 euros et un total charges de 367 874 euros dégageant ainsi un résultat de -68189 €
- En 2022 on constate des produits nettement supérieurs (945 113 €) qui se composent en 310 145 € (cotisations, FNI), de 168 175 € (reprise en provision litige copieur Riso) de 198 505 € (produit d'actions Socona) et de 268 288 € (fond solidarité UL).
- Les charges s'élèvent à 950 507 € qui se composent en 234 490 € de charges d'exploitation, de 75 000 € de transaction à l'amiable pour le litige d'un copieur Riso, de la reprise de la Socona de 640 987 €
- Pour 2022, (grâce à la mise en place de la TUP), nous avons réussi à absorber les charges importantes liées aux locaux.
- En 2023, c'est la première année que nous dégageons un compte de résultat positif. Les résultats financiers montrent une amélioration progressive, passant d'un déficit en 2021 et 2022 à un résultat positif en 2023.

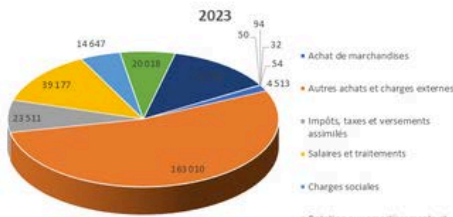
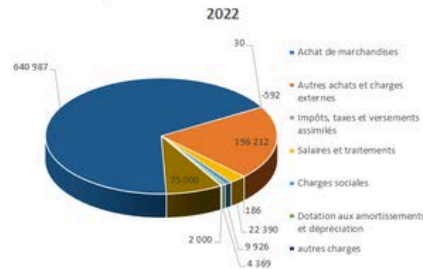
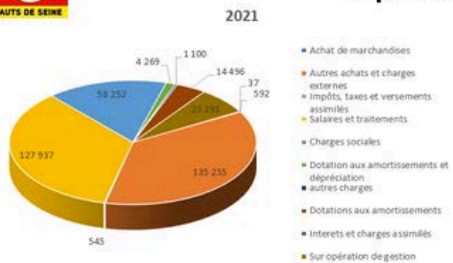
Répartition des produits



Les recettes les plus importantes politiquement sont bien évidemment les cotisations. Le travail revendicatif et le renouveau de l'activité syndicale a permis une nette remontée des cotisations en 2023.



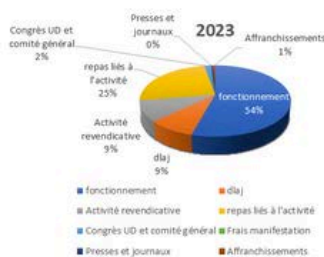
Répartition des charges



En 2021, il y a une baisse des salaires (départ en retraite). Sur 2023, on observe une hausse de la masse salariale due au retour à temps plein de la salariée de l'UD suite à congé maternité. Pour info, en 2024 nous avons embauché un salarié pour l'entretien des locaux 6 heures par semaine.



Nos « charges » liées à l'activité



Points positifs

Les frais de fonctionnement diminuent d'année en année. On remarque que les dépenses liées à l'activité revendicative (formation, frais repas, etc...) augmentent, ce qui montre la reprise de notre activité militante.



Conclusions

++

++

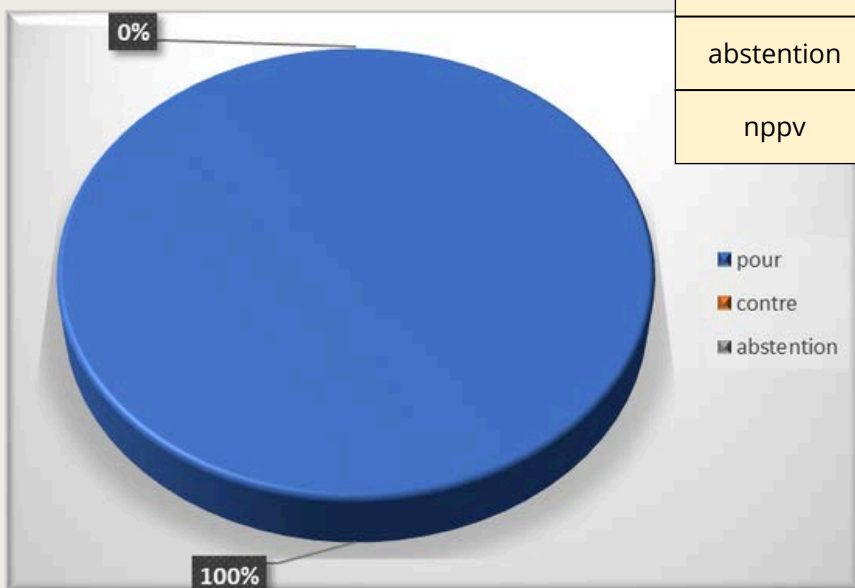
- Les objectifs de ce mandat ont été remplis et nous avons trouver des solutions pérennes pour les finances de l'UD. ++
- La vente des anciens locaux a permis de réduire considérablement les charges et de redonner une dynamique militante.
- Malgré les défis rencontrés, l'Union Départementale CGT 92 a su maintenir ses missions revendicatives et s'impliquer dans les luttes syndicales du territoire.
- Cela a également mis en lumière :
 - l'importance d'être confédéré
 - la solidarité de toutes les structures qui composent la CGT.
- Les camarades ont été présent-es pour surmonter toutes les difficultés et notamment en pratiquant un déménagement militant.

Aujourd'hui, l'activité de l'UD a repris avec plus de sérénité, ce qui permettra à la future direction de mettre en place une politique financière à la hauteur des enjeux fixés en congrès. L'UD pourra ainsi se concentrer davantage sur les dossiers de subvention, amplifier la formation de nos adhérent-es ainsi que définir des plans de syndicalisation et de déploiement pour une CGT de classe et de masse, revendicative et plus forte. Ce mandat a permis à l'UD de faire « peau neuve », tant sur les locaux que sur le climat général, avec une confiance retrouvée et un travail collectif plus naturel.

++

++

++



pour	4428	100,00%
contre	0	0,00%
abstention	0	0,00%
nppv	-	-

Liste des candidat·es Commission Exécutive et CFC

100%

Aucune rature, aucune abstention, aucun vote contre, merci !

	NOM	PRENOM	SYNDICAT	UL	FD	F	H	AGE	Sortant	1er
1	ADAM-TSA	Essogbaré Narcis	CGT PROPLETE IDF	LA DEFENSE	Ports et Docks	1		48		X
2	BASINI	Sophie	CGT AKKODIS	LA DEFENSE	Sociétés d'étude	1		59		X
3	BELARBI	Malika	LES ABONDANCES	BOULOGNE	Santé	1		51	X	
4	BENRAAD	Addala	SNJ	ISSY	SNJ	1		63		X
5	BENARD	Paul	Hopital BEAUJON	CLICHY	Santé		1	56	X	
6	BOURHANI	Omar	FAPT	GENNEVILLE	FAPT		1	49		X
7	CLAVOT	Roselyne	HOPITAL LOUIS MOURIE	COLOMBES	Santé	1		56		X
8	COLIN	Delphine	CGT INSERTION	NANTERRE	UFSE	1		51	X	
9	COLIN	Laurent	OTIS	LA DEFENSE	Métaux		1	54	X	
10	CONCHE	Lo	CGT EDUC'ACTION 92	NANTERRE	FERC	1		32	X	
11	COULON	Nelly	CGT EDUC'ACTION 92	ASNIERES	FERC	1		53	X	
12	DIEU	Sandy	Tx Courbevoie	COURBEVOIE	Services Publics	1		41		X
13	DRANSAR	Olivier	SOCIETE GENERALE	LA DEFENSE	FSPBA		1	50		X
14	FERREIRA	Régine	MAIF	CHATILLON	FSPBA	1		55	X	
15	FLAJSZAKI	Nicole	TX COLOMBES	COLOMBES	Services Publics	1		69	X	
16	FOUDIL	Leila	FAPT 92	CHATILLON	FAPT	1		51		X
17	GOFFIN	Alexandre	FINANCES PUBLIQUES	NANTERRE	Finances	1		47	X	
18	HERAULT	Isabelle	DOCAPOST	NANTERRE	Métaux	1		56	X	
19	HERON	Bruno	CAPGEMINI	ISSY	Sociétés d'études	1		53	X	
20	LANGLOIS	Sylvain	CPAM 92	NANTERRE	Orga sociaux	1		53	X	
21	LASSOURC	Rita	CONSEIL DEPARTEMEN	NANTERRE	Services Publics	1		54	X	
22	LATRIQUE	Luc	CAPEB	ISSY	Métaux	1		57	X	
23	LE CHUITOT	André	CGI	LA DEFENSE	Sociétés d'études	1		37		X
24	LEHU	Frédérique	TX COLOMBES	COLOMBES	Services Publics	1		56	X	
25	MARTIN	Jean-Claude	TX COURBEVOIE	COURBEVOIE	Services Publics	1		45	X	
26	MARTIN	Aurélien	CGT EDUC'ACTION 92	COLOMBES	FERC	1		44		X
27	MASTAIN	Cédric	CARREFOUR MARKET	MALAKOFF	Commerce	1		45	X	
28	MEQUECIN	Laurence	CAPGEMINI	ISSY	Sociétés d'étude	1		61	X	
29	ORNAGO	Elisabeth	AUSY	ISSY	Sociétés d'étude	1		57	X	
30	PAQUET	Valérie	TX NANTERRE	NANTERRE	Services Publics	1		61	X	
31	PIGACHE	Arnaud	BEAUJON	CLICHY	Santé		1	33	X	
32	SERRE	Samuel	CGT EDUC'ACTION 92	BOULOGNE	FERC		1	54	X	
33	SMIRANI	Hassen	MMA	CLICHY	FSPBA		1	32		X
34	SOUMAHO	Monique	HOPITAL LOUIS MOURIE	COLOMBES	Santé	1		43		X
35	TALBOT	Dominique	USR	ISSY	FAPT		1	66	X	
36	TEIXEIRA	Dominique	FINANCES PUBLIQUES	NANTERRE	Finances		1	58	X	
37	THENOZ	Guillaume	TEFP	NANTERRE	UFSE		1	36	X	
38	THIRY	Anne	NESTLE	ISSY	FNAF		1	56	X	
39	TOMNET	Olivier	CGT SNECMA	GENNEVILLE	Métaux		1	44	X	
					TOTAL	##	##	51	27	12
NOM	PRENOM	SYNDICAT	UL	FD	F	H	AGE	Sortant	1er	
1	CHEKALIL	Lynda	RATP	ASNIERES	Transport	1		48		X
2	LAZGHAB	Faouzi	SOCIETE GENERALE	LA DEFENSE	FSPBA		1	57		X
3	ZAMOUN	Mustapha	Tx SURESNES	SURESNES	Services Publics	1		55	X	

Commission Exécutive

CFC



L'heure est à l'action ! Contre la guerre, pour nos revendications !

Le 21^{ème} Congrès de l'Union Départementale des syndicats CGT des Hauts-de-Seine, auquel ont participé 150 délégué-es, s'est tenu à un moment crucial pour les travailleur-euses et le mouvement syndical.

Le gouvernement mène campagne pour préparer les esprits à la guerre.
Le 20 mars, il présentera son plan pour le passage à l'économie de guerre.

De toute part, une musique se renforce, jour après jour, pour expliquer que nos revendications ne seraient plus de mise, qu'elles seraient "dérisoires" au vu de la situation, ou pire "irresponsables".
Le congrès départemental CGT 92 affirme avec force : nos revendications, celles de nos syndicats, sont légitimes. Aucune "Union Sacrée" ne pourrait nous amener à renoncer à les défendre. Lutter pour nos revendications, c'est lutter contre la guerre. Élaborer nos revendications, les défendre par l'action commune, c'est lutter pour la paix contre le gouvernement et le patronat.

Il n'y a donc pas lieu de remettre en cause la moindre de nos revendications.

La Cour des Comptes a rendu son rapport sur les régimes de retraites. Il y est annoncé un déficit de 6,5 milliards alors même que le gouvernement s'apprête à déverser des centaines de milliards pour la guerre. Les représentants patronaux et les ministres de Macron multiplient les déclarations en faveur d'un système de retraites par capitalisation et d'un nouveau report de l'âge de départ en retraite (jusqu'à 70 ans et pourquoi pas plus !).

La CGT a établi, tout au long de la puissante mobilisation contre la réforme des retraites de 2023, que le prétendu déficit était en réalité fabriqué artificiellement par les exonérations de cotisations patronales, par le vol de notre salaire différé. Augmenter les salaires et éradiquer les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes rapporteraient de l'argent supplémentaire pour financer nos retraites.

Il n'y a donc pas lieu de remettre en cause le moindre de nos droits et de nos libertés.

Le gouvernement a abattu ses cartes : l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 ne sortira pas du "Conclave". L'UD 92, lors de son 21^{ème} Congrès réaffirme donc la nécessité de se dégager au plus vite de cette mascarade.

Notre mandat, celui des millions de manifestant-es et de grévistes de 2023, n'a pas changé.

Il est temps de reprendre le chemin de la mobilisation et de la grève et créer les conditions de sa reconduction, de préparer et d'organiser l'action de masse contre les projets du gouvernement.

Le 21^{ème} Congrès de l'UD CGT 92 considère que toute la CGT doit entrer en mobilisation, préparer la grève.

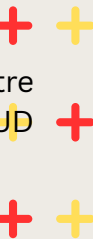
Le congrès invite toutes les bases de l'Union Départementale à réunir les syndiqué·es, à informer l'ensemble des travailleur·euses, à prendre les contacts afin de créer les conditions de l'unité d'action syndicale pour :

- L'abrogation pure et simple des réformes des retraites !
- Le retour à la retraite à 60 ans à taux plein
- Le maintien de l'ensemble des régimes de retraites par répartition !
- La défense de notre Sécurité Sociale et de nos services publics

L'Union Départementale 92 réaffirme que la lutte de solidarité avec la Palestine est un combat historique de la CGT. L'arrivée au pouvoir de Trump amplifie le nettoyage ethnique à Gaza et en Cisjordanie. L'UD CGT 92 s'inscrit dans tous les mouvements et initiatives de solidarité envers le peuple palestinien.

L'Union Départementale 92 réaffirme son soutien à tous les peuples en lutte contre les impérialismes. Cela est d'autant plus important à l'heure où la réaction et l'extrême droite s'affichent de façon de plus en plus décomplexée, encouragées par Macron et Retailleau.

L'histoire a montré que le mouvement syndical, la CGT en particulier, est le meilleur rempart contre l'extrême droite, pour la défense des libertés démocratiques, et contre la guerre et le racisme. L'UD CGT 92 appelle à participer en masse à la manifestation du 22 mars prochain.



Contre la course à l'armement !
Contre l'extrême droite et ses idées !
Pour la PAIX partout dans le monde !
Pour l'abrogation des réformes des retraites !
Pour organiser une mobilisation massive contre Macron/Bayrou
et leurs projets de démantèlement des retraites et pour gagner des
avancées sociales pour toutes et tous !

Organisons-nous !
Adhérez à la CGT !



Cher-es camarades,

Notre 21^{ème} Congrès s'achève.

Durant ces trois jours nos débats ont été riches, notre volonté affirmée de travailler toutes et tous ensemble. Notre document d'orientation adopté à 100% sera notre boussole pour les trois prochaines années. Nous devons nous y atteler toutes et tous ensemble dès que possible.

Je remercie toutes et tous les camarades qui ont œuvré pour que ce congrès soit une réussite. Je remercie également Sandrine qui travaille au quotidien dans les bureaux de l'UD et qui assure, entre autres missions, le secrétariat et l'accueil téléphonique et physique dans les locaux.

Merci cher-es congressistes pour toutes les contributions que vous avez portées aux débats. Merci de la confiance que vous accordez à la direction de l'UD qui vient d'être élue. Votre confiance nous honore et nous oblige !

Comme l'activité syndicale ne faiblit jamais, nous nous retrouverons le 20 mars avec les retraité-es pour revendiquer l'augmentation de leurs pensions et retraites, le 22 mars pour la journée mondiale de lutte contre le racisme, le 26 mars à Nanterre, pour un grand rassemblement de protestation contre la convocation au commissariat de Amar Lagha, Secrétaire Général de la Fédération Commerce et enfin le 20 mai au Tribunal de Nanterre pour soutenir nos camarades de TUI France.

Suite au CCN en visio de vendredi 7 mars dernier, il avait été porté la possibilité d'une journée de mobilisation contre la réforme des retraites le 3 avril prochain. Nous vous tiendrons bien évidemment informé-es dès que nous aurons plus d'information. Dans ce contexte, il nous faut aussi réussir une belle mobilisation le 1er mai à l'instar de la manifestation du 8 mars qui a été un franc succès avec un cortège CGT 92 animé et revendicatif. Dans notre agenda nous devons également préparer la Conférence Régionale de l'URIF qui aura lieu du 18 au 20 juin prochain, il nous faut composer une délégation 92 de vingt camarades, vous recevrez toutes les informations pratiques très rapidement.

Nous repartons motivé-es et uni-es, en ordre de bataille pour relever tous les défis qui nous attendent. Nous devons rester concentré-es sur les valeurs d'internationalisme qui nous unissent, et qui nous rappelle que nous n'aurons de cesse de militer en faveur de la Paix. Nous continuerons plus que jamais notre bataille contre toutes les formes de discrimination, les idées d'extrême droite, le racisme et la xénophobie. Nous devons faire vivre aussi la solidarité et la démocratie syndicale à tous les niveaux de notre organisation comme nous l'avons fait lors de notre précédent mandat.

Il nous faut continuer à agir pour une CGT forte et rassemblée qui arrive à convaincre les salarié-es à se mobiliser avec elle. Nous devons continuer sans cesse à faire vivre la double besogne pour la transformation de la société, qui nous est si chère.

La CGT 92 se doit être utile à ses syndicats, ses sections syndicales et syndiqué-es en impulsant les questions sociales et sociétales.

Pour conclure je voudrai vous partager les mots de notre camarade Henri Krazucki : "Se syndiquer, c'est être libre. [...]La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat !"

Alors soyons libres dans nos engagements, battons-nous au quotidien pour gagner sur nos revendications et ne cédon rien sur les conquies gagnés par nos ainé-es C'est en nous inscrivant dans un processus de lutte partout sur notre territoire pour construire notre rapport de force, que nous gagnerons sur nos revendications d'augmentation de salaires, de paix et de justice sociale.

Vive la lutte, vive la CGT 92 !

LA LUTTE EST BELLE !

L'ALBUM DES 130 ANS DE LA CGT



SORTIE LE 12 SEPTEMBRE

**DISPONIBLE EN PRÉCOMMANDE
SUR NVOBOUTIQUE.FR**

LA VIE OUVRIÈRE
L'ENTREPRISE DE PRESSE DE LA CGT

contrepied
productions

cgt



Union Départementale CGT 92
87 rue Pierre Curie - 92 000 Nanterre
Tél : 01 41 20 91 00
Les lundi, mardi et jeudi - de 9h30 à 16h30
Permanence téléphonique tous les jours



contact@ud-cgt92.fr

COMITÉ DE RÉDACTION

Delphine Colin - Nelly Coulon
Elisabeth Ornago - Samuel Serre

Imp. Rivet Presse Edition, Limoges

